La Realite de l'Unicite et la Clarification des Ambiguïtes

Ecrit par

Le Noble Sheikh :

Salih Al-Fawzan

Traduit par

Sofian Abu cAbdillah

Publié par

Le bureau de prêche de Rabwah (Riyadh)



L'islam à la portée de tous !

1ère édition, 2014/1435

Tiré de l'ouvrage original : « *Bayân haqîqat at-tawhîd al-ladhî jâ'a bihi ar-rusul wa dahdh ash-shubuhât al-latî uthîrat hawlahu* ».

La version originale en arabe est distribuée dans sa version papier par le bureau de l'Iftâ' à Riyadh.

Pour toutes questions, suggestions ou erreurs, veuillez nous contacter à l'adresse suivante :

Office de prêche de Rabwah

P.O Box 29465 – Riyadh 11457

Kingdom of Saudi Arabia

Tel : +966 (0)11 - 4916065 - 4454900

Fax : +966 (0)11 – 4970126

e-mail : fr@islamhouse.com





AU NOM D'ALLAH, LE TOUT MISERICORDIEUX, LE TRES MISERICORDIEUX

PRÉFACE

Qu'Allah le Seigneur des mondes soit glorifié, et que la paix soit sur notre prophète Mu<u>h</u>ammad, le dernier des messagers, ainsi que sur sa famille et ses compagnons.

Islamhouse est ravi de vous proposer cette épitre écrit par le noble sheikh **<u>S</u>âli<u>h</u> Al-Fawzân** – qu'Allah le préserve et le raffermisse jusqu'à ce qu'il rencontre son Seigneur. Dans cette œuvre, l'auteur a traité de belle manière un thème fondamental et essentiel de cette noble religion : l'unicité d'Allah, l'essence de l'appel des messagers.

Il a dans un premier temps clarifié certaines notions qu'il est indispensable de connaître pour quiconque aspire à être un pur monothéiste. Parmi celles-ci, on retrouve : les principales causes d'apparition du polythéisme (« *shirk* »), la signification de l'unicité (« *taw<u>h</u>îd* ») et ses catégories, les différents types de polythéisme, les différents types de volonté d'Allah (*existentielle et législative*)...

Il s'est attaché, dans un second temps, à répondre – preuves à l'appui – à un certain nombre d'ambiguïtés et de fausses idées que les auteurs de polythéisme propagent pour justifier leurs actes.

Enfin, il a conclu en rappelant au lecteur les répercussions désastreuses de l'association et l'idolâtrie sur leurs auteurs, qu'elles apparaissent ici-bas ou dans l'au-delà.

Le lecteur appréciera notamment le côté instructif de cette œuvre, qui est du en grande partie au fait que le noble sheikh cite de nombreuses preuves pour étayer ses propos : pas moins de 74 versets du Coran dans un écrit aussi court !

Cet écrit aura pour bénéfice de clarifier certaines notions liées au dogme, de raffermir sa foi et sa science, de fournir des éléments de réponse face aux ambiguïtés des polythéistes et des innovateurs, mais aussi de marquer une frontière claire entre la foi et le polythéisme, au-delà des apparences.

En effet, cette épitre souligne avec insistance que les polythéistes – même si certains d'entre eux se disent musulmans à notre époque – ne sont pas à considérer comme tels tant qu'ils continueront à adorer des tombes. Ils resteront de ce point de vue comparables aux polythéistes de Quraysh, qui malgré les nombreuses adorations qu'ils vouaient à Allah (prière, jeûne, pèlerinage, invocations, vœux, sacrifices...), Lui associaient d'autres divinités telles qu'Al-Lât, Al-ᶜUzzâ, Manât, Hubl...

Conscients du fait que l'erreur est humaine, nous vous serons reconnaissants de nous signaler toute erreur, coquille, passage incompréhensible, commentaire ou encouragement à l'adresse suivante : fr@islamhouse.com

Nous implorons Allah de purifier nos intentions, de rendre ce modeste effort bénéfique pour les musulmans, de nous en accorder une récompense généreuse et de nous accorder Ses bénédictions où que nous soyons.

Islamhouse,

Riyadh (Arabie Saoudite), le 27 de Jumâdâ Al-Ûlâ 1435 (28 Mars 2014).



Biographie succincte de l'auteur

Il est le savant, l'érudit et docteur Sâlih Ibn Fawzân Ibn cAbdillah Al-Fawzân.

Enfance et parcours académique : né le 28 septembre 1935 g. (1er de Rajab 1354 h.), il fait partie des habitants du village d'Ash-Shamâsiyah dans la région d'Al-Qasîm, pas loin de la ville d'Al-Buraydah. Sa généalogie remonte aux Waddâcîn de la tribu Ad-Dawâsir. Son père décéda alors qu'il était en bas âge, il fut alors éduqué par les membres de sa famille. Il étudia le Noble Coran, les bases de la lecture et de l'écriture avec l'imam de la mosquée de son quartier : le sheikh Hamûd Ibn Sulaymân At-Talâl, qui devint ensuite juge de la ville de Dhariyah, dans la région d'Al-Qasîm. Il intégra ensuite l'école publique d'Ash-Shamâsiyah lorsqu'elle fut inaugurée en 1369 puis compléta son cursus primaire dans l'école Al-Faysaliyah à Buraydah en 1371 h. dans laquelle il fut ensuite nommé pour devenir enseignant. Il rejoignit alors l'institut d'apprentissage de Buraydah lorsqu'il fut inauguré en 1373 h., dans lequel il obtint son diplôme en 1377 h. Puis il intégra la faculté de sciences religieuses (*Sharîcah*) à Riyadh et en sortit diplômé en 1381 h. Il poursuivit ses études avec un magistère spécialisé en Fiqh (jurisprudence), puis obtint son doctorat en Fiqh également.

Ses responsabilités publiques : après l'obtention de son diplôme de sciences religieuses, il fut désigné pour être enseignant à l'institut scientifique de Riyadh (NdT : désormais appelé « *Jâmicat Al-Imâm* »), puis il fut transféré pour enseigner à la faculté de Sharîcah, puis à nouveau transféré pour enseigner dans le cursus d'études supérieures « fondements de la religion » (*Usûl ad-Dîn*), puis à l'institut supérieur de la magistrature duquel il devint ensuite directeur, puis y retourna comme enseignant après avoir achevé son mandat de directeur. Ensuite, il fut transféré pour être membre du Comité Permanent de la Recherche Islamique et de l'Iftâ' dans lequel il siège toujours à la date d'aujourd'hui.

Ses responsabilités extra-professionnelles : il est membre de la Chaire des Grands Savants, membre du Congrès de Jurisprudence à La Mecque, membre

du Comité de Supervision des Prêcheurs pendant le pèlerinage, membre du Comité Permanent de la Recherche Islamique et de l'Iftâ, Imam, chargé du sermon du vendredi et conférencier à la mosquée « *Al-Amîr Mutcib Ibn cAbdilazîz Âl Sucûd* » dans le quartier d'Al-Malaz. Invité régulier de l'émission de radio « *Nûr cala Ad-Darb* » sur la chaîne du Noble Coran. Il participe à de nombreux projets de recherche scientifique, d'enseignement, d'écriture, de fatâwâs, dont certains déjà ont été édités. Il est également membre du jury dans un bon nombre de thèses et recherches en niveaux magistère et doctorat. Un nombre important d'étudiants ont bénéficié de ses cours et de ses assises régulières.

Ses professeurs : il fut l'élève de savants célèbres et érudits. Parmi les plus connus, on retrouve : cAbdurrahmân As-Sacdî, cAbdulazîz Ibn Bâz, cAbdullah ibn Humayd lorsqu'il enseignait à Buraydah, Muhammad Al-Amîn Ash-Shanqîtî, cAbdurrazzâq Al- cAfîfî, Sâlih As-Sukaytî et d'autres nombreux savants.

Il a également étudié avec des savants d'Al-Azhar connus pour leur science dans le hadith, le tafsir et la langue arabe.

Ses principaux élèves : cAbdullah Al-Qusayir, cAbdulazîz As-Sadhân, cAlî Ash-Shibl, Sâlih Al-cUsaymî, cAbdurrahmân As-Sudays l'imam de la Mosquée Sacrée de La Mecque, cAbdulmuhsin Al-Qâsim l'un des imams de la Mosquée Sacrée de Médine, Sâlih Âli Ash-Sheikh, cAzzâm Ash-Shuwaycir, Muhammad Al-Munajjid et d'autres...

Ses écrits principaux : « *Al-Irshâd ilâ Sahih Al-Ictiqâd* » (Le guide vers la croyance correcte), « *Explication d'Al-cAqîdah Al-Wâsitiyah* », « *Min Aclâm Al-Mujaddidîn fil-Islâm* » (Quelques grands réformateurs de l'Islam), « *L'explication de Kitâb At-Tawhîd* », « *Al-Mulakhhas Al-Fiqhî* » (Résumé de la jurisprudence), « *L'explication du livre Kashf Ash-Shubuhât* », « *La signification de Lâ Ilâha illa Allah* », « *Sharh Nawâqidh al-Islam* » (L'explication des actes annulatifs de l'Islam), « *Etudes approfondies dans le Fiqh (jurisprudence) et dans divers sujets* », « *Recueils de fatâwâ relatives au dogme et à la jurisprudence* », « *Erreurs du livre « Al-halâl wal-harâm fil-Islâm » et réplique à Yûsuf Al-Qardhâwî* » ainsi que de nombreux livres et épitres sur les significations du Noble Coran, les règles du pèlerinage, du jeûne, des transactions commerciales...qu'ils soient déjà publiés ou en cours de parution.

Qu'Allah récompense le Sheikh et lui accorde une longue vie dans l'obéissance et les œuvres sincères !

❁❁❁

INTRODUCTION

Louange à Allah, le Seigneur des mondes. Et que la paix soit sur notre prophète Muhammad, le dernier des messagers, ainsi que sur ceux qui s'accrochent à sa tradition et suivent sa voie.

Il est indéniable que la connaissance du dogme (« *al-caqîdah* ») est la fondation sur laquelle repose l'édification des peuples. Ainsi, la réussite et la valeur de toute communauté sont étroitement liées à la qualité et la justesse de sa croyance et de ses idées. C'est dans le but de rectifier la croyance que sont venus les messagers (ﷺ). Effectivement, tous ont appelé à la purification du dogme et chacun d'entre eux a dit d'emblée à son peuple :

﴿ يَٰقَوۡمِ ٱعۡبُدُواْ ٱللَّهَ مَا لَكُم مِّنۡ إِلَٰهٍ غَيۡرُهُۥٓ ﴾

« **Ô mon peuple, adorez Allah. Pour vous, pas d'autre divinité que Lui[1].** »

﴿ وَلَقَدۡ بَعَثۡنَا فِي كُلِّ أُمَّةٖ رَّسُولًا أَنِ ٱعۡبُدُواْ ٱللَّهَ وَٱجۡتَنِبُواْ ٱلطَّٰغُوتَۖ ﴾

« **Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager, [pour leur dire] : « Adorez Allah et écartez-vous du Tâghût[2].** » »

Il en est ainsi parce qu'Allah (ﷻ) a créé les créatures dans le but qu'elles L'adorent exclusivement, sans rien Lui associer, comme l'illustre Sa parole :

﴿ وَمَا خَلَقْتُ الْجِنَّ وَالإِنْسَ إِلاّ لِيَعْبُدُونِ ﴾

« **Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent[3].** »

L'adoration est le droit d'Allah sur Ses serviteurs, comme l'a dit le prophète (ﷺ) en s'adressant à Mucâdh Ibn Jabal (رضي الله عنه) :

---

[1] Sourate « Al-Acrâf », v. 59.
[2] Sourate « Les abeilles », v. 36.
[3] Sourate « Qui éparpillent », v.56.

- « ***Sais-tu quel est le droit d'Allah sur les serviteurs et le droit des serviteurs sur Allah?*** »

- Puis il dit : « ***Le droit d'Allah sur les serviteurs est qu'ils L'adorent sans rien Lui associer et le droit des serviteurs sur Allah est qu'Il ne châtie pas ceux qui ne Lui associent pas[1].*** »

Aussi, ce droit et le premier des droits sans exception : rien ne le précède et rien ne lui est prioritaire. Allah (ﷻ) a dit :

﴿ وَقَضَىٰ رَبُّكَ أَلَّا تَعْبُدُوٓاْ إِلَّآ إِيَّاهُ وَبِٱلْوَٰلِدَيْنِ إِحْسَٰنًا ۚ ﴾

« **Ton Seigneur a décrété : « N'adorez que Lui; et (marquez) de la bonté envers les père et mère…[2]** » »

Et Il (ﷻ) a dit :

﴿ ۞ قُلْ تَعَالَوْاْ أَتْلُ مَا حَرَّمَ رَبُّكُمْ عَلَيْكُمْ ۖ أَلَّا تُشْرِكُواْ بِهِۦ شَيْـًٔا ۖ وَبِٱلْوَٰلِدَيْنِ إِحْسَٰنًا ۖ ﴾

« **Dis : « Venez, je vais réciter ce que votre Seigneur vous a interdit : ne Lui associez rien; et soyez bienfaisants envers vos père et mère…[3]** »

En raison de la prépondérance de ce droit et sa suprématie sur les autres, ainsi que son caractère fondateur pour l'ensemble des autres obligations religieuses, nous observons que notre prophète (ﷺ) a demeuré treize années à La Mecque, appelant les hommes à sa mise en application et l'abandon de l'association de quiconque dans ce droit.

De la même manière, le Coran est venu l'affirmer et nier toute ambiguïté qui s'y rapporte – du moins dans la plupart de ses versets.

Aussi, toute personne qui prie, que ce soit une prière obligatoire ou surérogatoire, s'engage devant Allah à l'acquittement de ce droit en disant :

﴿ إِيَّاكَ نَعْبُدُ وَإِيَّاكَ نَسْتَعِينُ ٥ ﴾

« **C'est Toi [Seul] que nous adorons, et c'est Toi [Seul] dont nous implorons secours[4].** »

Ce droit grandiose s'appelle l'unicité d'Adoration ou l'unicité de Divinité, ou encore l'unicité de la Demande et du But. Toutes ces appellations renvoient

---

[1] Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim.
[2] Sourate « Le voyage nocturne », v. 23.
[3] Sourate « Les bestiaux », v.151.
[4] Sourate « L'ouverture », v. 5.

à une seule et même réalité. Cette forme d'unicité est initialement ancrée dans les prédispositions naturelles, comme en témoigne le hadith : « ***Chaque nouveau-né est mis au monde selon la Fiṯrah*[1] *...*** ». Puis, un détournement peut survenir suite à la mauvaise éducation de ses parents, [comme en atteste la fin du hadith] : « *…**mais ce sont ces parents qui feront de lui un Juif, un Chrétien ou un Mage***[2]*…* ».



[1] NdT : nature saine, qui est l'Islam.

[2] Rapporté par Muslim. NdT : le terme « *mage* » est tiré de l'arabe « *Al-Majûs* », qui désigne le peuple d'Ibrâhîm (ﷺ) qui adorait le feu. Ceux-ci sont également appelés les Mazdéens ou Zoroastriens.

La genèse du polythéisme[1]

Cette unicité est originelle dans l'histoire de l'homme. Quant au polythéisme, il était absent à l'origine et s'y est introduit. Allah (ﷻ) a dit à ce sujet :

﴿ كَانَ ٱلنَّاسُ أُمَّةً وَٰحِدَةً فَبَعَثَ ٱللَّهُ ٱلنَّبِيِّـۧنَ مُبَشِّرِينَ وَمُنذِرِينَ وَأَنزَلَ مَعَهُمُ ٱلْكِتَٰبَ بِٱلْحَقِّ لِيَحْكُمَ بَيْنَ ٱلنَّاسِ فِيمَا ٱخْتَلَفُوا۟ فِيهِ ﴾

« **Les gens formaient [à l'origine] une seule communauté [croyante]. Puis, [après leurs divergences,] Allah envoya des prophètes comme annonciateurs et avertisseurs; et Il fit descendre avec eux le Livre contenant la vérité, pour trancher parmi les gens entre leurs divergences**[2]. »

﴿ وَمَا كَانَ ٱلنَّاسُ إِلَّآ أُمَّةً وَٰحِدَةً فَٱخْتَلَفُوا۟ ﴾

« **Les gens ne formaient (à l'origine) qu'une seule communauté. Puis ils divergèrent**[3]. »

Ibn ᶜAbbâs (رضي الله عنهما) a expliqué ces versets en disant : « *Il y avait dix générations entre Adam (عليه السلام) et Noé (عليه السلام), toutes étaient sur l'Islam*[4] ». L'érudit Ibn Al-Qayyim (رحمه الله) a dit : « Ceci est l'avis correct concernant ce verset » puis il a étayé cet avis par des preuves issues du Coran[5]. Par ailleurs, l'érudit Ibn Kathîr (رحمه الله) a authentifié cet avis dans son exégèse du Coran (« *Tafsîr* »).

---

[1] NdT : vient du mot arabe « *shirk* », qui désigne le polythéisme, l'association ou l'idolâtrie. Ce terme désigne le fait de prendre un égal d'Allah dans Ses actes, Ses noms et Ses attributs, ou bien le fait d'adorer autre qu'Allah, ne serait-ce qu'en infime partie. Nous avons choisi de traduire ce terme par « *polythéisme* » en considérant que ce terme concerne aussi bien les idolâtres qui adorent ouvertement plusieurs divinités (tels que les chrétiens, les bouddhistes, les hindouistes…) ou bien ceux qui se disent musulmans et associent d'autres divinités à Allah (tels que les soufis exagérateurs, les tombolâtres, les chiïtes râfidhites, duodécimains…).

[2] Sourate « La vache », v.213.

[3] Sourate « Yûnus », v.19.

[4] Cf. « *Tafsîr Ibn Kathîr* ».

[5] Cf. « *Ighâthat Al-Lahfân* », d'Ibn Al-Qayyim.

Historiquement, la première fois que le polythéisme fit son apparition fut à l'époque de Noé, lorsque son peuple se mit à exagérer dans la vénération des pieux et à s'enorgueillir face à l'appel de leur prophète :

﴿ وَقَالُوا۟ لَا تَذَرُنَّ ءَالِهَتَكُمْ وَلَا تَذَرُنَّ وَدًّا وَلَا سُوَاعًا وَلَا يَغُوثَ وَيَعُوقَ وَنَسْرًا ﴾

« **Et ils ont dit : « N'abandonnez jamais vos divinités et n'abandonnez jamais Wadd, Suwâ^c, Yaghûth, Ya^{c}ûq et Nasr[1]. »** »

Al-Bukhârî (ﷺ) rapporte dans son recueil authentique (« Sahîh »), qu'Ibn ^{c}Abbâs (ﷺ) a dit :

« *Ceux-ci sont des noms d'hommes vertueux du peuple de Noé. Lorsqu'ils moururent, Satan inspira à leur peuple d'ériger des édifices [en leur honneur] dans les assises que ces hommes pieux fréquentaient et de nommer ces édifices par les appellations de ces hommes, ce qu'ils exécutèrent. Dans un premier temps, ces statues ne furent pas adorées jusqu'à ce que ces derniers périrent à leur tour et que la science fut oubliée, on se mit alors à les adorer* ».

L'imam Ibn Al-Qayyim (ﷺ) a dit[2] : « Plus d'une personne parmi les prédécesseurs a affirmé que lorsque les hommes pieux du peuple de Noé moururent, les membres du peuple de Noé se mirent à se recueillir dans leurs tombeaux, puis à sculpter des statues à leurs images. Ensuite le temps leur parut long, ils les prirent alors en adoration. »

Il a ensuite dit[3] : « Satan s'est bien joué des polythéistes avec l'adoration des statues, en trompant chaque peuple selon son degré de bon sens. En effet, il a appelé certains d'entre eux à les adorer par le biais de l'admiration des morts, ce qui les incita à construire des statues à leurs images, comme ce fut le cas pour le peuple de Noé. Et ce fut, dans la majorité des cas, la cause principale d'égarement.

D'autres parmi eux ont pris pour divinité des statues à l'image des astres qui, selon leur prétention, influençaient la nature. Ils leur ont réservé des temples, des gardiens, des talismans, des offrandes…Ceci existait autrefois et perdure à notre époque. Cette croyance tire son origine des polythéistes Sabéens, qui faisaient partie du peuple d'Ibrâhîm (ﷺ). Ibrâhîm lui-même avait pourtant démenti le polythéisme de ce peuple en détruisant leurs preuves de

---

[1] Sourate « Noé », v.23.
[2] Cf. « *Ighâthat Al-Lahfân* », d'Ibn Al-Qayyim.
[3] Cf. « *Ighâthat Al-Lahfân* », d'Ibn Al-Qayyim.

sa science et leurs statues de sa main, au point qu'ils ordonnèrent de l'immoler.

Encore d'autres parmi eux ont pris pour divinité une statue à l'image de la lune et ont prétendu que celle-ci méritait l'adoration, suggérant qu'elle était la responsable de l'organisation du monde d'ici-bas.

Une autre faction parmi eux a adoré le feu, ce sont les Mages. C'est ainsi qu'ils ont bâti par vénération pour lui de nombreux temples dans lesquels ils se sont recueillis. Ils lui ont fabriqué des talismans et lui ont assigné des gardiens afin qu'il ne s'interrompe de flamber le moindre instant.

Un autre groupe d'entre eux a adoré l'eau, prétextant que puisqu'elle était source de toute chose – la naissance, le développement, la croissance, la pureté, la longévité... – et méritait donc qu'on l'adore.

D'autres ont adoré les animaux, certains le cheval, d'autres la vache. D'autres ont adoré les hommes, vivants ou morts, d'autres ont adoré les djinns, d'autres les arbres et d'autres les anges » – fin de citation.

En analysant le récit d'Ibn [c]Abbâs (ﷺ) susmentionné, mettant en évidence les causes d'apparition du polythéisme, nous pouvons en tirer plusieurs leçons :

La première : le danger que comporte le fait d'accrocher des images sur les murs ainsi que d'ériger des statues dans les lieux publics et les places où l'on se réunit. On constate que cela mène les gens au polythéisme puisque l'admiration pour ces images et statues ne cesse de s'amplifier jusqu'à évoluer en adoration et [susciter] la conviction qu'elles apportent du bien et repoussent le mal, comme cela s'est produit chez le peuple de Noé.

La deuxième : la ruse de Satan et l'étendue de son ambition pour égarer les fils d'Adam. Il arrive qu'il vienne à eux en se jouant de leurs émotions ou encore sous prétexte de l'encouragement à faire le bien. En l'occurrence, lorsqu'il fit le constat de l'attachement et l'amour profond qu'éprouvaient les membres du peuple de Noé envers les vertueux de leur peuple, il les appela à l'exagération de cet amour si bien qu'il les incita à ériger des statues dans leurs lieux de rassemblement, en visant par cela de les écarter de la droiture.

La troisième : la stratégie de Satan ne se limite pas à induire les générations contemporaines en erreur. Bien plus, sa vision s'étend jusqu'à la descendance future. Alors qu'il ne put s'assurer de susciter le polythéisme dans la génération du peuple de Noé, il se concentra sur la génération suivante. C'est donc pour cela qu'il élabora cette ruse.

La quatrième : il n’est pas autorisé de négliger le danger que représentent les portes du mal. Au contraire, il est obligatoire de les fermer et couper court à tout chemin qui y mène.

La cinquième : le mérite des savants qui œuvrent de leur science et le fait que leur présence auprès des gens est un bien et que leur disparition est un mal. Certes, Satan n’a pas pu égarer le peuple de Noé avant que ces derniers ne disparaissent.



Les catégories d'unicité[1]

Il existe deux types d'unicité :

L'unicite dans l'affirmation et la connaissance, qui correspond a l'unicite de Seigneurie.

Celle-ci se définit comme « *le fait d'avoir la certitude qu'Allah est le Créateur, le Seul et Unique capable de créer, d'administrer l'univers, de donner la vie et la mort, d'apporter tout bien ou tout mal..* ». Au regard de cette catégorie d'unicité, il n'y a presque aucune divergence entre les hommes. Même les polythéistes l'admettaient malgré leurs actes de polythéisme, et personne en général ne cherche à la nier. Comme l'a déclaré Allah dans sa parole :

﴿ قُلْ مَن يَرْزُقُكُم مِّنَ ٱلسَّمَآءِ وَٱلْأَرْضِ أَمَّن يَمْلِكُ ٱلسَّمْعَ وَٱلْأَبْصَٰرَ وَمَن يُخْرِجُ ٱلْحَىَّ مِنَ ٱلْمَيِّتِ وَيُخْرِجُ ٱلْمَيِّتَ مِنَ ٱلْحَىِّ وَمَن يُدَبِّرُ ٱلْأَمْرَ ۚ فَسَيَقُولُونَ ٱللَّهُ ۚ فَقُلْ أَفَلَا تَتَّقُونَ ﴾

« **Dis : « Qui vous attribue de la nourriture du ciel et de la terre? Qui détient l'ouïe et la vue, et qui fait sortir le vivant du mort et fait sortir le mort du vivant, et qui administre tout? » Ils diront: « Allah ». Dis alors : « Ne le craignez-vous donc pas ?[2] » »**

Et d'autres versets similaires et nombreux contiennent la preuve claire que les idolâtres reconnaissaient cette sorte d'unicité.

L'unicite d'adoration

---

[1] NdT : vient du terme arabe « *tawhîd* » qui veut dire « unifier ». Il désigne à la fois le fait d'être convaincu qu'Allah est le Seul capable de créer, donner la vie ou la mort, ressusciter, donner le bien ou le mal ; qu'Il est Celui à qui appartiennent toutes les créatures, et qu'Il gère l'univers. Mais il désigne également le fait de L'adorer exclusivement, sans rien Lui associer.

[2] Sourate « Yûnus », v.31.

La catégorie que les associateurs ont reniée est la seconde : l'unicité d'Adoration. Celle-ci se définit comme « *la recherche exclusive d'Allah (ﷻ) dans tout but et toute intention* » qui doit se manifester dans « *tout ce qui peut provenir du serviteur comme type d'adoration* ». C'est celle qui est visée et matérialisée par la parole : « ***Lâ Ilâha Illa Allah*** » : point de divinité [légitime] en dehors d'Allah. Cette parole affirme que l'adoration – de quelque forme qu'elle soit – doit être réservée à Allah Seul. Par conséquent, elle réfute le droit à l'adoration envers tout ce qui est autre que Lui. Et pour cette raison, lorsque le prophète (ﷺ) demanda aux idolâtres de la prononcer, ils s'en indignèrent et dirent :

﴿ أَجَعَلَ ٱلْآلِهَةَ إِلَٰهًا وَٰحِدًا ۖ إِنَّ هَٰذَا لَشَيْءٌ عُجَابٌ ﴿٥﴾ ﴾

« **Réduira-t-il les divinités à un Seul Dieu? Voilà une chose vraiment étonnante[1]. »**

Il en fut ainsi car ils comprenaient bien que quiconque la prononce doit forcément admettre que l'adoration de tout ce qui est en dehors d'Allah est invalide, en même temps qu'il témoigne du droit d'adoration exclusive envers Allah.

Le mot « divinité » (« *Ilâha* ») signifie « adoré ». Aussi, l'adoration se définit de la manière suivante : « *c'est un terme général qui désigne tout ce qu'Allah aime et agrée comme œuvre ou parole, qu'elle soit apparente ou cachée[2]* ». Ainsi, quiconque prononce cette parole et invoque dans le même temps autre qu'Allah est clairement entré en dissonance avec lui-même.

En outre, le lien entre l'unicité de Seigneurie et l'unicité d'Adoration est un lien logique de cause à effet. [NdT : cela revient à dire que le fait de reconnaître qu'Allah est Unique dans Sa Seigneurie impose naturellement de reconnaître qu'Il est Unique dans le droit à l'adoration]. Et il va de soi qu'il est nécessaire de mettre cela en pratique, aussi bien de manière apparente que cachée. C'est bien pour cette raison que les messagers (ﷺ) appelaient leurs peuples à l'unicité d'Adoration en prenant comme argument que ceux-ci admettaient l'unicité de Seigneurie.

Comme Allah l'a dit :

﴿ ذَٰلِكُمُ ٱللَّهُ رَبُّكُمْ ۖ لَآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ ۖ خَٰلِقُ كُلِّ شَيْءٍ فَٱعْبُدُوهُ ۚ وَهُوَ عَلَىٰ كُلِّ شَيْءٍ وَكِيلٌ ﴾

---

[1] Sourate « S̲âd », v.5.
[2] C'est ainsi que l'a définie Sheikh Al-Islam Ibn Taymiyah (ﷺ).

« **Voilà Allah, votre Seigneur! Il n’y a de divinité que Lui, Créateur de tout. Adorez-Le donc. C’est Lui qui Se charge de tout[1].** »

﴿ وَلَئِن سَأَلۡتَهُم مَّنۡ خَلَقَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلۡأَرۡضَ لَيَقُولُنَّ ٱللَّهُۚ قُلۡ أَفَرَءَيۡتُم مَّا تَدۡعُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ إِنۡ أَرَادَنِيَ ٱللَّهُ بِضُرٍّ هَلۡ هُنَّ كَٰشِفَٰتُ ضُرِّهِۦٓ أَوۡ أَرَادَنِي بِرَحۡمَةٍ هَلۡ هُنَّ مُمۡسِكَٰتُ رَحۡمَتِهِۦۚ ﴾

« Si tu leur demandais : « Qui a créé les cieux et la terre? », ils diraient assurément : «Allah». Dis : « Voyez-vous ceux que vous invoquez en dehors d’Allah; si Allah me voulait du mal, est-ce que [ces divinités] pourraient dissiper Son mal? Ou s’Il me voulait une miséricorde, pourraient-elles retenir Sa miséricorde[2]? » »

De fait, la reconnaissance de l’unicité de Seigneurie est déterminée dans les dispositions naturelles, pratiquement personne ne s’oppose à cela. Et la négation de cette réalité n’est connue d’aucune parmi les confessions du monde entier, hormis les évolutionnistes qui renient l’existence du Créateur et prétendent que le monde évolue de soi-même sans personne pour l’organiser.

Ceux-ci dirent notamment :

﴿ وَقَالُواْ مَا هِيَ إِلَّا حَيَاتُنَا ٱلدُّنۡيَا نَمُوتُ وَنَحۡيَا وَمَا يُهۡلِكُنَآ إِلَّا ٱلدَّهۡرُۚ ﴾

« **Et ils dirent : « Il n’y a pour nous que la vie d’ici-bas : nous mourons et nous vivons et seul le temps nous fait périr[3]...**» »

Mais Allah les a démentis [à la fin de ce même verset] :

﴿ وَمَا لَهُم بِذَٰلِكَ مِنۡ عِلۡمٍۖ إِنۡ هُمۡ إِلَّا يَظُنُّونَ ٢٤ ﴾

« **Ils n’ont de cela aucune connaissance : ils ne font qu’émettre des conjectures.** »

En effet, les adeptes de cette doctrine n’ont pas établi leur déni avec une preuve sur laquelle ils s’appuient. Au contraire, ce n’est qu’une pure supposition ! Or, la conjecture ne sert à rien contre la vérité ! Ceux-là n’ont aucune réponse aux versets suivants :

﴿ أَمۡ خُلِقُواْ مِنۡ غَيۡرِ شَيۡءٍ أَمۡ هُمُ ٱلۡخَٰلِقُونَ ٣٥ أَمۡ خَلَقُواْ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلۡأَرۡضَۚ بَل لَّا يُوقِنُونَ ﴾

« **Ont-ils été créés à partir de rien ou sont-ils eux les créateurs? Ou ont-ils créé les cieux et la terre? Mais ils n’ont plutôt aucune conviction[1].** »

---

[1] Sourate « Les bestiaux », v.102.
[2] Sourate « Les groupes », v.38.
[3] Sourate « L'agenouillée », v.24.

Ni aux versets suivants :

﴿ هَٰذَا خَلۡقُ ٱللَّهِ فَأَرُونِي مَاذَا خَلَقَ ٱلَّذِينَ مِن دُونِهِۦۚ ﴾

« Voilà la création d'Allah. Montrez-Moi donc ce qu'ont créé, ceux qui sont en dehors de Lui ?[2] »

En réalité, même ceux qui ont affiché en apparence leur déni de la Seigneurie, comme Pharaon, en sont convaincus intérieurement. Comme Allah en a informé, [Moise s'est adressé à Pharaon en lui disant] :

﴿ قَالَ لَقَدۡ عَلِمۡتَ مَآ أَنزَلَ هَٰٓؤُلَآءِ إِلَّا رَبُّ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلۡأَرۡضِ ﴾

« **Tu sais fort bien que ces choses [les miracles], seul le Seigneur des cieux et de la terre les a fait descendre[3].** »

Et Il a dit au sujet de Pharaon et de son peuple :

﴿ وَجَحَدُواْ بِهَا وَٱسۡتَيۡقَنَتۡهَآ أَنفُسُهُمۡ ظُلۡمٗا وَعُلُوّٗاۚ ﴾

« **Ils les nièrent injustement et orgueilleusement, tandis qu'en eux-mêmes ils y croyaient avec certitude[4].** »

Et Allah (ﷻ) a dit :

﴿ وَعَادٗا وَثَمُودَاْ وَقَد تَّبَيَّنَ لَكُم مِّن مَّسَٰكِنِهِمۡۖ وَزَيَّنَ لَهُمُ ٱلشَّيۡطَٰنُ أَعۡمَٰلَهُمۡ فَصَدَّهُمۡ عَنِ ٱلسَّبِيلِ وَكَانُواْ مُسۡتَبۡصِرِينَ ﴾

« **De même nous anéantîmes les ᶜÂd et les Thamûd. Vous le voyez clairement à travers leurs habitations. Satan, cependant, leur avait embelli leurs actions, au point de les repousser loin du sentier, alors qu'ils <u>étaient capables de clairvoyance</u>[5].** »

De manière générale, étant donné que presque aucune confession parmi les fils d'Adam ne nie ce type d'unicité, presque aucune d'entre elles ne tombe dans ce type d'association. Tous admettent qu'Allah est le Seul à créer et régir

---

[1] Sourate « At-Tûr », v.35-36.
[2] Sourate « Luqmân », v.11.
[3] Sourate « Le voyage nocturne », v.102.
[4] Sourate « Les fourmis », v.14.
[5] Sourate « L'araignée », v.38. NdT : notons qu'il existe deux avis concernant la signification de Sa parole : « *mustabsirîn* ». Qatâdah affirme que cela signifie qu'ils étaient ravis de leur mécréance et s'en réjouissaient. Le second avis est qu'ils comprenaient clairement les arguments car ils étaient dotés d'intelligence, ceci est le plus vraisemblable selon Al-Qurtubî.

l’univers. Il n’est pas connu d’une confession dans le monde qu’elle ait affirmé l’existence de deux créateurs égaux dans leurs attributs et leurs actions.

La dualité connue chez les Mages, qui considèrent deux créateurs de l’univers – un créateur du bien qui est la lumière, et un créateur du mal qui est l’obscurité – ne positionne pas ces deux créateurs sur la même échelle. Pour eux, la base est la lumière et l’obscurité n’est qu’accidentelle. Ils sont donc unanimes sur le fait que la lumière est meilleure que l’obscurité.

De la même façon, les Chrétiens qui croient en la trinité ne considèrent pas trois seigneurs indépendants les uns des autres. Au contraire, ils sont tous d’accord sur l’unicité du Créateur de l’univers et prétendent même que le père est la plus grande des divinités.

En résumé, l’affirmation de l’unicité de Seigneurie est un sujet sur lequel les gens sont quasi-unanimes et sur lequel le polythéisme ne se produit rarement. Cependant, sa simple affirmation ne suffit pas au serviteur pour devenir musulman. Il faut nécessairement assumer sa contrepartie et sa conséquence, qui est l’unicité d’Adoration.

De fait, les communautés mécréantes admettaient l’unicité de Seigneurie – en particulier les polythéistes Arabes, communauté vers laquelle le dernier des messagers (ﷺ) a été envoyé – mais ils n’étaient pas pour autant devenus musulmans puisqu’ils ne mettaient pas en application l’unicité d’Adoration.

Quiconque est familiarisé avec les versets du Coran y trouvera l’ordre de l’unicité de l’Adoration argumenté et étayé par l’unicité de Seigneurie. Autrement dit, un ordre d’accomplir ce qu’ils ont nié qui est argumenté par ce qu’ils ont admis. C’est à ce titre que l’unicité d’Adoration est venue avec un style impératif tandis que l’unicité de Seigneurie est venue avec un style déclaratif et informatif.

Le premier[1] ordre qui est venu dans le Coran est Sa parole :

﴿ يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ ٱعۡبُدُواْ رَبَّكُمُ ٱلَّذِى خَلَقَكُمۡ وَٱلَّذِينَ مِن قَبۡلِكُمۡ لَعَلَّكُمۡ تَتَّقُونَ ٢١ ٱلَّذِى جَعَلَ
لَكُمُ ٱلۡأَرۡضَ فِرَٰشٗا وَٱلسَّمَآءَ بِنَآءٗ وَأَنزَلَ مِنَ ٱلسَّمَآءِ مَآءٗ فَأَخۡرَجَ بِهِۦ مِنَ ٱلثَّمَرَٰتِ رِزۡقٗا لَّكُمۡۖ فَلَا
تَجۡعَلُواْ لِلَّهِ أَندَادٗا وَأَنتُمۡ تَعۡلَمُونَ ﴾

« Ô hommes! Adorez votre Seigneur, qui vous a créés vous et ceux qui vous ont précédés. Ainsi atteindriez-vous à la piété. C’est Lui qui vous a fait la terre pour lit, et le ciel pour toit ; qui précipite la pluie du ciel et par elle

[1] NdT : selon l’ordre d’agencement des versets et non pas selon l’ordre de révélation.

fait surgir toutes sortes de fruits pour vous nourrir, ne Lui cherchez donc pas des égaux, alors que vous savez (tout cela)[1]. »

A de nombreuses reprises, le Noble Coran ordonne et appelle à l'unicité d'Adoration, de même qu'Il révoque les arguments douteux et ambigüités sur ce sujet.

D'une certaine manière, chaque sourate, ou plutôt chaque verset appelle à l'unicité. En effet, le Coran est soit :

- Information sur les noms d'Allah, Ses attributs et Ses actions. Et ceci est l'unicité de Seigneurie ;

- Appel à L'adorer exclusivement sans Lui vouer d'associé, et à délaisser tout ce qui est adoré en dehors de Lui. Et cela constitue l'unicité d'Adoration ;

- Information sur ce qu'Il a réservé comme honneurs ici-bas et dans l'au-delà pour les adeptes du monothéisme et Ses adorateurs. Et ceci constitue la récompense de l'unicité ;

- Avertissement à destination des coupables de polythéisme contre le châtiment qui leur est destiné ici-bas et dans l'au-delà. Et ceci est la rétribution de celui qui sort du cadre de l'unicité ;

- Règles et législation, et ce droit est une conséquence directe de l'unicité, car le droit de légiférer n'appartient qu'à Allah Seul.

En conclusion, l'unicité, dans tout ce qu'elle englobe comme catégories et comme sens, est résumée dans la parole : « *Lâ Ilâha Illa Allah* ». Celle-ci contient à la fois négation et affirmation : la négation du droit d'adoration pour tout autre qu'Allah, et son affirmation exclusive pour Allah. Par ailleurs, elle contient alliance et désaveu : alliance envers Allah et désaveu d'autrui.

En fait, la religion de monothéisme se base sur ces deux piliers, comme Allah l'a dit lorsqu'Il a informé au sujet de Son rapproché Ibrâhîm (ﷺ) qui s'adressait à son peuple :

﴿ وَإِذْ قَالَ إِبْرَاهِيمُ لِأَبِيهِ وَقَوْمِهِۦٓ إِنَّنِى بَرَآءٌ مِّمَّا تَعْبُدُونَ ٢٦ إِلَّا ٱلَّذِى فَطَرَنِى فَإِنَّهُۥ سَيَهْدِينِ ﴾

« **Et lorsqu'Ibrâhîm dit à son père et à son peuple : « Je désavoue totalement ce que vous adorez, à l'exception de Celui qui m'a créé, car c'est Lui en vérité qui me guidera[2]. » »**

[1] Sourate « La vache », v.21-22.
[2] Sourate « L'ornement », v.26-27.

Et cette voie est celle de tous les messagers envoyés d'Allah, [Comme vu précédemment], Allah a dit :

« **Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager, [pour leur dire] : « Adorez Allah et écartez-vous du Ṯâghût[1]. »** »

De plus, Il a dit :

﴿ فَمَن يَكۡفُرۡ بِٱلطَّٰغُوتِ وَيُؤۡمِنۢ بِٱللَّهِ فَقَدِ ٱسۡتَمۡسَكَ بِٱلۡعُرۡوَةِ ٱلۡوُثۡقَىٰ لَا ٱنفِصَامَ لَهَاۗ ﴾

« **Donc, quiconque mécroit au rebelle[2] tandis qu'il croit en Allah saisit l'anse la plus solide, qui ne peut se briser[3].** »

Ainsi, quiconque prononce « *Lâ Ilâha Illa Allah* » a clairement proclamé son désaveu de l'adoration d'autre qu'Allah et s'est véritablement engagé à la réalisation de Son adoration. Ceci demeure une promesse catégorique à laquelle l'homme s'engage.

﴿ فَمَن نَّكَثَ فَإِنَّمَا يَنكُثُ عَلَىٰ نَفۡسِهِۦۖ وَمَنۡ أَوۡفَىٰ بِمَا عَٰهَدَ عَلَيۡهُ ٱللَّهَ فَسَيُؤۡتِيهِ أَجۡرًا عَظِيمًا ﴾

« **Quiconque viole le serment, ne le viole qu'à son propre détriment; et quiconque remplit son engagement envers Allah, Il lui apportera bientôt une énorme récompense[4].** »

En définitif, « *Lâ Ilâha Illa Allah* » est une affirmation de l'unicité d'Adoration car le mot « *Ilâha* » (NdT : traduit par le terme « *divinité* ») signifie « adoré ». Son sens complet est « Rien n'a le droit d'être adoré en dehors d'Allah ».



[1] Sourate « Les abeilles », v. 36.
[2] NdT : tiré de l'arabe « *Aṯ-Ṯâghût* ».
[3] Sourate « La vache », v.256.
[4] Sourate « La victoire éclatante », v.10.

La répartition des gens vis-à-vis de « Lâ Ilâha Illa Allah »

Il existe trois catégories de personnes relativement à « *Lâ Ilâha Illa Allah* » :

- Ceux qui prononcent cette parole en connaissant sa signification et en œuvrant en accord avec ce qu'elle implique comme négation du polythéisme et affirmation de l'Unicité tout en étant convaincu de cela et en le mettant en application. Ceux-ci sont les véritables musulmans.

- Ceux qui la prononcent en œuvrant en accord avec ce qu'elle implique – du moins en apparence – sans que leur cœur en soit convaincu. Ceux-là sont les hypocrites.

- Ceux qui la prononcent avec leur langue et œuvrent à l'opposé de cela en commettant de l'association et en faisant le contraire de ce qu'elle signifie. Ceux-là sont les mécréants, quand bien même ils répétaient cette parole continuellement. C'est le cas des adorateurs des tombes qui prononcent cette parole sans même en comprendre le sens. Celle-ci ne produit aucun effet sur l'amélioration de leur conduite ou la rectification de leurs actes. Tu les vois ainsi dire: « Lâ *Ilâha Illa Allah* » et dire juste après : « Au secours! Ô ᶜAbdalqâdir[1], Ô bédouin, Ô untel, Ô untel… », appelant les morts à l'aide et appelant au secours en cas de malheur.

Les polythéistes des anciennes communautés avaient eux-mêmes véritablement compris le sens de cette parole alors que les adorateurs des tombes de notre époque ne l'ont même pas saisi. En effet, lorsque le messager d'Allah (ﷺ) leur a dit de dire : « *Lâ Ilâha Illa Allah* », ils ont bien su qu'il leur ordonnait en fait de délaisser l'adoration des idoles et d'adorer Allah de manière exclusive. C'est d'ailleurs pour cela qu'ils ont répondu :

---

[1] NdT : il s'agit là de l'éminent ᶜAbdulqâdir Al-Jilânî. Il fut l'un des savants pieux et éminents parmi les disciples de l'école Hanbalite. Malheureusement, certains se mirent à exagérer sur sa personne au point qu'il devienne de nos jours, chez de nombreux Soufis, un objet d'adoration.

﴿ أَجَعَلَ ٱلۡأٓلِهَةَ إِلَٰهٗا وَٰحِدًاۖ إِنَّ هَٰذَا لَشَيۡءٌ عُجَابٞ ۝٥ ﴾

« **Réduira-t-il les divinités à un Seul Dieu? Voilà une chose vraiment étonnante[1].** »

Avant eux, le peuple de Hûd avait dit :

﴿ قَالُوٓاْ أَجِئۡتَنَا لِنَعۡبُدَ ٱللَّهَ وَحۡدَهُۥ وَنَذَرَ مَا كَانَ يَعۡبُدُ ءَابَآؤُنَا ﴾

« **Es-tu venu à nous pour que nous adorions Allah seul, et que nous délaissions ce que nos ancêtres adoraient[2]?** »

En outre, le peuple de Sâlih disait :

﴿ أَتَنۡهَىٰنَآ أَن نَّعۡبُدَ مَا يَعۡبُدُ ءَابَآؤُنَا ﴾

« **Nous interdirais-tu d'adorer ce qu'adoraient nos ancêtres[3]?** »

Jadis, le peuple de Noé avait dit :

﴿ وَقَالُواْ لَا تَذَرُنَّ ءَالِهَتَكُمۡ وَلَا تَذَرُنَّ وَدّٗا وَلَا سُوَاعٗا وَلَا يَغُوثَ وَيَعُوقَ وَنَسۡرٗا ﴾

« **Et ils ont dit : « N'abandonnez jamais vos divinités et n'abandonnez jamais Wadd, Suwâc, Yaghûth, Yacûq et Nasr[4]. »** »

Voici ce que les mécréants avaient saisi de cette parole. Ils avaient compris qu'elle impliquait de s'éloigner de l'adoration des idoles et de se livrer à l'adoration exclusive d'Allah. C'est pour cette raison qu'ils refusèrent de la prononcer puisqu'elle ne s'accordait pas avec l'adoration d'Al-Lât et Al-cUzzâ et Manât.

Aujourd'hui, les adorateurs des tombes ne comprennent même plus cette contradiction, ils prononcent cette attestation tout en restant attachés à l'adoration des morts. D'autres interprètent le terme « divinité » comme « Celui qui est capable d'innover, de créer et produire ». Pour eux, l'interprétation de « *Lâ Ilâha Illa Allah* » est : « Aucun n'est capable de créer sauf Allah ». Or, cela est parmi les erreurs les plus perverses. En effet, celui qui explique l'attestation par cette seule interprétation n'a rien ajouté d'autre que ce que les mécréants ont admis, puisque ceux-ci étaient convaincus que

---

[1] Sourate « Sâd », v.5.
[2] Sourate « Al-Acrâf », v.70.
[3] Sourate « Hûd », v.62.
[4] Sourate « Noé », v.23.

personne n’est capable de créer, de produire, de donner subsistance, de faire vivre ou mourir sauf Allah. Et pourtant, cela n’avait pas fait d’eux des musulmans, comme Allah le rappelle dans le Coran. Et bien que cette signification soit une partie du sens de « *Lâ Ilâha Illa Allah* », ce n’est pas ce qui est principalement visé.



Les catégories de polythéisme

L'association (ou polythéisme d'adoration) est le fait de céder une partie de l'adoration à autre qu'Allah, aussi infime soit-elle. Nous avons précédemment fait allusion à la genèse de son apparition sur terre. Depuis cette période, elle n'a cessé d'exister chez les créatures, hormis celles à qui Allah a fait miséricorde. Ce type de polythéisme est de deux sortes :

Le polythéisme majeur : qui fait sortir de la religion. Il consiste par exemple à sacrifier pour autre qu'Allah, à invoquer autre qu'Allah ou à consacrer quelque adoration pour autre qu'Allah.

Le polythéisme mineur : qui ne fait pas sortir de la religion mais affaiblit l'unicité et peut parfois persévérer jusqu'à faire tomber son auteur dans le polythéisme majeur. Ceci peut notamment se manifester sous la forme d'un serment par autre qu'Allah, par de l'ostentation marquée, des expressions telles que : « *Comme Allah et toi l'avez voulu* », « *Si ce n'était pas Allah et toi* » et ce qui y ressemble comme expression qui survient dans le discours sans que sa signification soit visée.

Le polythéisme s'est certes répandu dans cette communauté ! Et il a proliféré pour plusieurs raisons :

- Du fait de l'éloignement des gens du Coran et de la Sunna ;

- De leur imitation aveugle des parents et des ancêtres sans aucune clairvoyance ;

- A cause de l'exagération dans l'admiration des morts, et de la construction d'édifices autour de leurs tombes ;

- Egalement, à cause de leur ignorance de la réalité de l'Islam qu'Allah a chargé Son messager (ﷺ) de transmettre. Ce fait est illustré par la parole du chef des croyants ᶜUmar Ibn Al-Khaṯṯâb (رضي الله عنه) : « *Les nœuds de l'Islam ne feront que se défaire un à un, lorsque vivront dans l'Islam ceux qui n'ont pas connu la période antéislamique.* »

- Aussi, à cause de la popularité de ces idées reçues et ambigües à cause desquelles la plupart des gens se sont égarés. Ils les ont prises comme preuves sur lesquelles ils se sont appuyés pour justifier ce sur quoi ils sont. Et parmi ces ambigüités, on retrouve des arguments mis en avant par les polythéistes des anciennes communautés et d'autres, avancés par les associateurs de notre communauté.



LES AMBIGÜITÉS DES POLYTHÉISTES

PREMIERE AMBIGUÏTE

La première d'entre elles est une idée qui a trouvé succès au sein de la grande majorité des communautés de polythéistes, anciennes et contemporaines. Elle consiste à se justifier par la religion sur laquelle étaient les parents et ancêtres, en prétextant avoir hérité naturellement de leur croyance. Comme l'a dit Allah (ﷻ) :

﴿ وَكَذَٰلِكَ مَآ أَرۡسَلۡنَا مِن قَبۡلِكَ فِي قَرۡيَةٖ مِّن نَّذِيرٍ إِلَّا قَالَ مُتۡرَفُوهَآ إِنَّا وَجَدۡنَآ ءَابَآءَنَا عَلَىٰٓ أُمَّةٖ وَإِنَّا عَلَىٰٓ ءَاثَٰرِهِم مُّقۡتَدُونَ ﴾

« **Et c'est ainsi que Nous n'avons pas envoyé avant toi d'avertisseur en une cité sans que ses gens aisés n'aient dit : « Nous avons trouvé nos ancêtres sur une religion et nous suivons leurs traces[1]. » »**

Toute personne qui peine à apporter la preuve de ce qu'elle prétend se rattache à ce raisonnement. Or, c'est un argument nul, aucune valeur ne lui est attribuée sur le marché des théories ! De fait, les ancêtres qu'ils ont imités n'étaient pas sur la bonne voie. Or, quiconque est ainsi, il n'est pas autorisé de le suivre et de l'imiter. Allah (ﷻ) a dit :

﴿ أَوَلَوۡ كَانَ ءَابَآؤُهُمۡ لَا يَعۡلَمُونَ شَيۡـٔٗا وَلَا يَهۡتَدُونَ ﴾

« **Quoi! Même si leurs ancêtres ne savaient rien et n'étaient pas sur le bon chemin ?[2]** »

Et Il a dit :

﴿ أَوَلَوۡ كَانَ ءَابَآؤُهُمۡ لَا يَعۡقِلُونَ شَيۡـٔٗا وَلَا يَهۡتَدُونَ ﴾

[1] Sourate « L'ornement », v.23.
[2] Sourate « La table servie », v.104.

« **Quoi! Et si leurs ancêtres n'avaient rien raisonné et s'ils n'avaient pas été dans la bonne direction ?**[1] »

L'imitation des ancêtres n'est louable que lorsqu'elle est sur la vérité, comme Allah (ﷻ) a dit au sujet de Yûsuf (ﷺ) :

﴿ وَٱتَّبَعْتُ مِلَّةَ ءَابَآءِىٓ إِبْرَٰهِيمَ وَإِسْحَٰقَ وَيَعْقُوبَ ۚ مَا كَانَ لَنَآ أَن نُّشْرِكَ بِٱللَّهِ مِن شَىْءٍ ۚ ذَٰلِكَ مِن فَضْلِ ٱللَّهِ عَلَيْنَا وَعَلَى ٱلنَّاسِ وَلَٰكِنَّ أَكْثَرَ ٱلنَّاسِ لَا يَشْكُرُونَ ﴾

« **Et j'ai suivi la religion de mes ancêtres, Ibrâhîm, Is<u>h</u>âq et Yacqûb. Il ne nous convient pas d'associer à Allah quoi que ce soit. Ceci est une grâce d'Allah sur nous et sur tout le monde; mais la plupart des gens ne sont pas reconnaissants**[2]**.** »

Et Il a dit :

﴿ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَٱتَّبَعَتْهُمْ ذُرِّيَّتُهُم بِإِيمَٰنٍ أَلْحَقْنَا بِهِمْ ذُرِّيَّتَهُمْ ﴾

« **Ceux qui auront cru et que leurs descendants auront suivis dans la foi, Nous ferons que leurs descendants les rejoignent**[3]**.** »

Cet argument douteux a envahi l'esprit des polythéistes, et ils s'en servent pour rétorquer aux appels des prophètes (ﷺ).

C'est ainsi que le peuple de Noé lui rétorqua lorsqu'il leur dit :

﴿ وَلَقَدْ أَرْسَلْنَا نُوحًا إِلَىٰ قَوْمِهِۦ فَقَالَ يَٰقَوْمِ ٱعْبُدُوا۟ ٱللَّهَ مَا لَكُم مِّنْ إِلَٰهٍ غَيْرُهُۥٓ ۚ أَفَلَا تَتَّقُونَ ﴿٢٣﴾ فَقَالَ ٱلْمَلَؤُا۟ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ مِن قَوْمِهِۦ مَا هَٰذَآ إِلَّا بَشَرٌ مِّثْلُكُمْ يُرِيدُ أَن يَتَفَضَّلَ عَلَيْكُمْ وَلَوْ شَآءَ ٱللَّهُ لَأَنزَلَ مَلَٰٓئِكَةً مَّا سَمِعْنَا بِهَٰذَا فِىٓ ءَابَآئِنَا ٱلْأَوَّلِينَ ﴾

« **« Ô mon peuple, adorez Allah. Vous n'avez pas d'autre divinité en dehors de Lui. Ne [Le] craignez-vous pas ? » Alors les notables de son peuple qui avaient mécru dirent : « Celui-ci n'est qu'un être humain comme vous voulant se distinguer à votre détriment. Si Allah avait voulu, ce sont des anges qu'Il aurait fait descendre. <u>Jamais nous n'avons entendu cela chez nos ancêtres les plus reculés</u>**[4]**.** » »

---

[1] Sourate « La vache », v.170.
[2] Sourate « Yûsuf », v.38.
[3] Sourate « At-Tûr », v.21.
[4] Sourate « Les croyants », v.23-24.

Ils prirent les pratiques de leurs ancêtres comme argument pour disputer de ce que Noé (ﷺ) leur avait apporté.

De même, le peuple de Sâlih lui dit :

﴿ أَتَنْهَىٰنَآ أَن نَّعْبُدَ مَا يَعْبُدُ ءَابَآؤُنَا ﴾

« **Nous interdirais-tu d'adorer ce qu'adoraient nos ancêtres[1]?** »

Et le peuple de Shu^c^ayb en fit de même :

﴿ أَصَلَوٰتُكَ تَأْمُرُكَ أَن نَّتْرُكَ مَا يَعْبُدُ ءَابَآؤُنَآ ﴾

« **Est-ce que ta prière te demande de nous faire abandonner ce qu'adoraient nos ancêtres[2] ?** »

Tout comme le peuple d'Ibrâhîm lorsqu'il les réduit au silence avec une évidence :

﴿ إِذْ قَالَ لِأَبِيهِ وَقَوْمِهِۦ مَا تَعْبُدُونَ ۝٧٠ قَالُوا۟ نَعْبُدُ أَصْنَامًا فَنَظَلُّ لَهَا عَٰكِفِينَ ۝٧١ قَالَ هَلْ يَسْمَعُونَكُمْ إِذْ تَدْعُونَ ۝٧٢ أَوْ يَنفَعُونَكُمْ أَوْ يَضُرُّونَ ۝٧٣ قَالُوا۟ بَلْ وَجَدْنَآ ءَابَآءَنَا كَذَٰلِكَ يَفْعَلُونَ ﴾

« **Quand il dit à son père et à son peuple : « Qu'adorez-vous? » Ils dirent: « Nous adorons des idoles et nous leurs restons attachés ». Il dit: « Vous entendent-elles lorsque vous [les] appelez? Ou vous profitent-elles? Ou vous nuisent-elles? » Ils dirent : « Non ! Mais nous avons trouvé nos ancêtres agissant ainsi[3]. »** »

Ainsi que Pharaon :

﴿ قَالَ فَمَا بَالُ ٱلْقُرُونِ ٱلْأُولَىٰ ﴾

« **« Qu'en est-il donc des générations anciennes? » dit Pharaon[4].** »

Telle est la mécréance ! Religion unique ! Ses adeptes ne possèdent pas le moindre argument avec lequel ils peuvent repousser la vérité, si ce n'est ce raisonnement inconsistant.

---

[1] Sourate « Hûd », v.62.
[2] Sourate « Hûd », v.87.
[3] Sourate « Les poètes », v.70-74.
[4] Sourate « Tâ-Hâ », v.51.

DEUXIEME AMBIGÜITE

Voici une ambigüité avancée par les polythéistes de Quraysh et d’autres, qui consiste à utiliser le destin comme argument pour justifier le polythéisme qu’ils commettent. Allah (ﷻ) a dit dans la sourate dite « Les bestiaux » :

﴿ سَيَقُولُ ٱلَّذِينَ أَشۡرَكُواْ لَوۡ شَآءَ ٱللَّهُ مَآ أَشۡرَكۡنَا وَلَآ ءَابَآؤُنَا وَلَا حَرَّمۡنَا مِن شَيۡءٖۚ ﴾

« **Ceux qui ont associé diront : « Si Allah avait voulu, nous ne lui aurions pas donné des associés, nos ancêtres non plus et nous n’aurions rien déclaré interdit[1]. »** »

Et Il a dit dans la sourate dite « Les abeilles » :

﴿ وَقَالَ ٱلَّذِينَ أَشۡرَكُواْ لَوۡ شَآءَ ٱللَّهُ مَا عَبَدۡنَا مِن دُونِهِۦ مِن شَيۡءٖ نَّحۡنُ وَلَآ ءَابَآؤُنَا وَلَا حَرَّمۡنَا مِن دُونِهِۦ مِن شَيۡءٖۚ ﴾

« **Ceux qui ont associé dirent : « Si Allah avait voulu, nous n’aurions pas adoré quoi que ce soit en dehors de Lui, ni nous ni nos ancêtres[2].** »

Puis Il a dit dans la sourate dite « L’ornement » :

﴿ وَقَالُواْ لَوۡ شَآءَ ٱلرَّحۡمَٰنُ مَا عَبَدۡنَٰهُمۗ ﴾

« **Et ils dirent : « Si le Tout Miséricordieux avait voulu, nous ne les aurions pas adorés[3]. »** »

Ibn Kathîr (ﷺ) a dit[4] au sujet du verset de la sourate dite « Les bestiaux » :

« Voici une polémique dont Allah nous informe et un argument douteux que se sont appropriés les polythéistes pour se justifier de leur polythéisme et de leur prohibition [illégitime] des choses qu’ils ont interdites. Ils avancent qu’Allah a parfaitement connaissance des actes de polythéisme et de prohibition (de choses non interdites par Allah) qu’ils commettent et que, par conséquent, Il est fort capable de le changer en les guidant vers la foi et en s’interposant entre eux et la mécréance. Or puisqu’Il n’a rien modifié de cela,

---

[1] Sourate « Les bestiaux », v.14٨.

[2] Sourate « Les abeilles », v.35.

[3] Sourate « L’ornement », v.20. Ces quatre dernières citations constituent la fin du verset cité plus tôt, dans laquelle Allah dément ces ambiguïtés.

[4] Cf. « *Tafsîr Ibn Kathîr* ».

ceci indique donc que c'est par Sa volonté, Sa décision et Son agrément de leurs actions ».

Puis il ajoute : « Et ceci est un argument invalide et insignifiant car si c'était le cas, Allah ne leur aurait pas fait goûter de Sa rigueur et ne les aurait pas détruits, ni ne leur aurait envoyé Ses nobles messagers. Mais au contraire, il a fait goûter aux polythéistes sa revanche sévère.

[Allah leur répond à la fin du verset] :

« **Dis : « Avez-vous quelque science...** » signifie : « Avez-vous quelque science du fait qu'Allah est satisfait de ce sur quoi vous êtes ? »

« **...à nous produire?...** » de sorte de nous éclairer, et de clarifier et mettre en évidence [ce que vous savez].

« **...Vous ne suivez que la conjecture...** » : vos suppositions et votre imagination.

« **...et ne faites que mentir[1]. »** » sur Allah dans ce que vous prétendez » - Fin de citation.

Puis il a dit dans son exégèse du verset de la sourate « Les abeilles » :

« Ce qui est visé par leur parole est la thèse que si Allah (ﷻ) détestait ce qu'ils avaient fait, Il les aurait désavoués en les punissant et Il ne leur aurait pas permis de commettre cela. Mais Allah a répondu à cette ambigüité (à la fin du même verset) par sa parole :

﴿ فَهَلۡ عَلَى ٱلرُّسُلِ إِلَّا ٱلۡبَلَٰغُ ٱلۡمُبِينُ ۝٣٥ وَلَقَدۡ بَعَثۡنَا فِي كُلِّ أُمَّةٖ رَّسُولًا أَنِ ٱعۡبُدُواْ ٱللَّهَ وَٱجۡتَنِبُواْ ٱلطَّٰغُوتَۖ فَمِنۡهُم مَّنۡ هَدَى ٱللَّهُ وَمِنۡهُم مَّنۡ حَقَّتۡ عَلَيۡهِ ٱلضَّلَٰلَةُۚ فَسِيرُواْ فِي ٱلۡأَرۡضِ فَٱنظُرُواْ كَيۡفَ كَانَ عَٰقِبَةُ ٱلۡمُكَذِّبِينَ ﴾

« **...N'incombe-t-il aux messagers sinon de transmettre le message en toute clarté? Nous avons envoyé dans chaque communauté un messager, [pour leur dire] : « Adorez Allah et écartez-vous du Ṯâghût ». Alors Allah en guida certains, mais il y en eut qui ont été destinés à l'égarement. Parcourez donc la terre, et regardez quelle fut la fin de ceux qui traitaient [Nos messagers] de menteurs[2].** »

---

[1] NdT : ces quatre paroles citées et expliquées par Ibn Kathîr constituent la fin du verset 148 de la sourate « Les bestiaux » cité précédemment par l'auteur.
[2] Sourate : « Les abeilles », v.35-36.

C'est-à-dire : l'affaire n'est pas comme vous le dites lorsque vous prétendez qu'Il ne vous a pas désavoués. Au contraire, il vous a récusés du pire désaveu et vous l'a interdit de la plus strictes des manières. Il a envoyé un messager « **dans chaque communauté** », à chaque époque et à chaque groupe de personnes. Chacun d'eux appelait à l'adoration d'Allah et réprouvait l'adoration d'autre que Lui en disant : **« Adorez Allah et écartez-vous du Ṯâghût ».**

Et Il (ﷻ) n'a cessé d'envoyer des messagers à l'humanité prônant ce message, ceci depuis l'apparition du polythéisme au sein du peuple de Noé, raison pour laquelle il fut envoyé à eux. Celui-ci fut le premier messager qu'Allah envoya aux habitants de la terre jusqu'à ce qu'Il paracheva le message avec Muẖammad (ﷺ), dont l'appel se généralisa à l'ensemble des hommes et djinns d'orient en occident. Tous firent comme Allah (ﷻ) l'a décrit :

﴿ وَمَآ أَرۡسَلۡنَا مِن قَبۡلِكَ مِن رَّسُولٍ إِلَّا نُوحِيٓ إِلَيۡهِ أَنَّهُۥ لَآ إِلَٰهَ إِلَّآ أَنَا۠ فَٱعۡبُدُونِ ﴾

« **Et Nous n'avons envoyé avant toi aucun messager à qui Nous n'ayons révélé : « Point de divinité en dehors de Moi. Adorez-Moi donc[1].** » »

﴿ وَسۡـَٔلۡ مَنۡ أَرۡسَلۡنَا مِن قَبۡلِكَ مِن رُّسُلِنَآ أَجَعَلۡنَا مِن دُونِ ٱلرَّحۡمَٰنِ ءَالِهَةً يُعۡبَدُونَ ﴾

« **Et demande à ceux de Nos messagers que Nous avons envoyés avant toi, si Nous avons institué, en dehors du Tout Miséricordieux, des divinités à adorer ?[2]** »

Et Allah (ﷻ) a dit, dans ce noble verset (NdT : verset de la sourate « Les abeilles ») : « **Nous avons envoyé dans chaque communauté un messager, [pour leur dire] : « Adorez Allah et écartez-vous du Ṯâghût »** »

Après cela, comment est-il possible pour les polythéistes de dire : « **Si Allah avait voulu, nous n'aurions pas adoré quoi que ce soit en dehors de Lui** » ?

En fait, la volonté d'Allah est de deux sortes[3]:

---

[1] Sourate « Les prophètes », v.25.
[2] Sourate « L'ornement », v.45.
[3] NdT : il est nécessaire de bien distinguer la différence entre ces deux notions. La volonté législative d'Allah réside dans ce qu'Il veut de ses serviteurs. Par exemple : Allah veut que Ses serviteurs prient cinq fois par jour. Or, il est possible que cette volonté ne se réalise pas, puisqu'il existe des gens qui ne prient pas. Quant à la volonté existentielle, c'est le fait qu'Il décide qu'une chose se produise. Et ce type de volonté est obligatoirement réalisé. Ici, Sa volonté existentielle est de laisser libre choix à Ses créatures. Les polythéistes ont pris pour argument la volonté existentielle d'Allah en disant : « si Allah avait voulu ». Or, Sa volonté législative est de leur interdire le polythéisme tandis que Sa volonté existentielle est de leur

Législative : qui correspond à Ses ordres et Ses interdits. Celle-ci, dans ce cas ne s'est pas réalisée [puisqu'ils n'ont pas appliqué ce qu'Il] leur avait interdit par la voix de Ses messagers.

Existentielle : qui correspond à Sa volonté que les choses se produisent et qui se matérialise par leur libre choix de réaliser ce qui leur est ordonné. Ainsi, il n'est en aucun cas possible d'argumenter dessus. »

Et il a dit : « Ensuite, Allah (ﷻ) nous informe qu'Il les a récusés par le châtiment d'ici-bas après l'envoi des messagers » - fin de citation.

De plus, ils n'ont pas recherché par cette parole une excuse pour se faire pardonner de leurs actes ignobles. En effet, ils ne sont même pas convaincus de l'atrocité de leurs actes. Au contraire, « **ils s'imaginent faire le bien** » et n'adorent les statues que pour se rapprocher d'avantage d'Allah. De ce fait, ils ne recherchent par ces excuses qu'une justification pour prouver que ce qu'ils commettent est de plein droit, légiféré et agréé d'Allah. Allah (ﷻ) leur a répondu que si c'était le cas, Il ne leur aurait pas envoyé de messagers pour les réprouver et ne les aurait pas châtiés pour leurs actes.

TROISIEME AMBIGUÏTE

On retrouve, parmi ces arguments douteux, leur idée que la simple prononciation de « *Lâ Ilâha Illa Allah* » suffit pour entrer au Paradis, même si celui qui la prononce commet tout ce qu'il commet comme acte de mécréance et de polythéisme.

Les auteurs de cette parole s'accrochent au sens apparent des hadiths qui mentionnent que la simple prononciation de la double attestation interdit à l'Enfer de toucher celui qui la prononce.

La réponse à cette ambigüité est que les hadiths rapportés concernent ceux qui disent « *Lâ Ilâha Illa Allah* » en mourant sur cette parole et sans rien commettre qui puisse l'annuler. Par ailleurs, ils concernent ceux qui la prononcent avec un cœur sincère et se désavouent de tout ce qui est adoré en dehors d'Allah, tout en mourant sur cela. Ceci est notamment illustré par le

---

laisser le libre choix de leurs actes. Ainsi, les associateurs ont joué sur cette ambigüité pour se justifier de leurs actes.

hadith rapporté par ᶜUthmân : « ***Certes Allah a interdit l'Enfer à quiconque dit « Lâ Ilâha Illa Allah », en recherchant par cela le Visage d'Allah[1].*** »

Et dans le Sahih de Muslim : « ***Quiconque dit « Lâ Ilâha Illa Allah » et mécroit en ce qui est adoré en dehors d'Allah, ses biens et son sang deviennent sacrés et son verdict revient à Allah*** ».

Ainsi, le prophète (ﷺ) a subordonné le caractère sacré des biens et du sang à deux actes :

- Le premier est la prononciation de la parole « *Lâ Ilâha Illa Allah* » ;

- Le second est le désaveu de tout ce qui est adoré en dehors d'Allah.

Il ne s'est donc pas contenté d'une simple prononciation dénuée de sens, mais la parole et l'action sont toutes deux nécessaires.

En outre, la parole « *Lâ Ilâha Illa Allah* » est un moyen d'entrer au Paradis et d'échapper au feu et une cause pour cela. Néanmoins, un moyen et une cause n'ont d'effet que lorsque les autres conditions nécessaires à cet effet sont présentes et lorsque les obstacles à sa réalisation sont absents.

Il fut dit un jour à Al-Hasan [Al-Basrî] :

- Des gens disent : « Quiconque qui dit « *Lâ Ilâha Illa Allah* » entre au Paradis. »

- Il répondit : « Quiconque dit « *Lâ Ilâha Illa Allah* », s'acquitte de son droit et de ses exigences entre au Paradis[2]. »

On demanda à Wahb Ibn Munabbih:

- « N'est-ce pas que « *Lâ Ilâha Illa Allah* » est la clé du Paradis ? »

- Il dit : « Bien sûr, mais toute clé possède un panneton. Si tu viens avec une clé qui a un bon panneton[3], elle t'ouvre la porte et sinon la porte ne s'ouvre pas ».

Après cela, comment peut-on prétendre que la simple prononciation de « *Lâ Ilâha Illa Allah* » suffit pour entrer au Paradis, même si celui qui la prononce invoque les morts, leur demande secours en cas de malheur et ne se désavoue

---

[1] Rapporté par Muslim.
[2] NdT : Le droit et l'obligation qu'impliquent la parole « *Lâ Ilâha Illa Allah* ».
[3] NdT: « *Panneton* »: la partie de la clef destinée à actionner le pêne de la serrure, qui est généralement en forme de dents.

pas de ce qui est adoré en dehors d'Allah ! N'est-ce pas de l'obstination dans l'erreur ?

QUATRIEME AMBIGUÏTE

On retrouve, parmi ces arguments illusoires, leur prétention qu'aucun acte de polythéisme ne se produira dans la communauté de Muhammad (ﷺ) tant que les membres qui la composent continueront à dire : « *Lâ Ilâha Illa Allah, Muhammad Rasûlullah* ». Ils en déduisent donc que toutes les adorations qu'ils perpétuent envers les rapprochés[1] et les vertueux dans leurs tombes ne constituent pas du polythéisme.

La réponse à cette ambigüité est qu'en fait, le prophète (ﷺ) nous a informé que des membres de cette communauté chercheront à imiter les Juifs et les Chrétiens dans leur religion. Et parmi les manifestations de cette ressemblance, il y aura notamment le fait de prendre leurs rabbins et leurs moines comme divinités en dehors d'Allah.

- Il a dit (ﷺ) : « ***Vous allez certainement suivre la tradition de ceux qui étaient avant vous, en tous points, de sorte que s'ils entrent dans le terrier du lézard, vous les suivrez*** ».

- Ils dirent, « Ô messager d'Allah, [sont-ils] les Juifs et les Chrétiens ? »

- Il dit : **« *Qui d'autre qu'eux*[2]*?* »**

Il (ﷺ) a ainsi informé que cette communauté suivrait la même voie que les communautés précédentes dans toute chose, que ce soit en termes de religion, tradition, politique... Etant donné que les communautés précédentes pratiquaient le polythéisme, il n'est donc pas étonnant de retrouver cela dans cette communauté.

Aujourd'hui, il est clair que ce dont le prophète (ﷺ) nous a informé s'est bel et bien manifesté. Prenons comme exemple les tombes qui sont vénérées en dehors d'Allah par toutes sortes d'adoration et vers lesquelles on dirige toutes sortes d'offrandes.

---

[1] NdT : Le terme « *walî* » a été traduit tantôt par « *allié* » tantôt par « *rapproché* ». Il désignait à l'origine des personnes très pieuses rapprochées d'Allah, et qui furent adorées après leur mort. Il est l'équivalent de ce que les Chrétiens appellent « un Saint ».

[2] Rapporté par Al-Bukhârî.

Il nous a également informé que « ***L'Heure ne retentirait pas avant qu'une tribu de sa communauté ne rejoigne les polythéistes, ni avant que des groupes de sa communauté adorent les idoles***[1]. »

Il est donc clair que des actes de polythéisme et des prémices destructeurs se sont produits dans cette communauté, à cause desquels beaucoup de personnes sont sortis de la religion musulmane.

CINQUIEME AMBIGUÏTE

Parmi ces arguments de faible valeur, leur référence au hadith : « ***Satan a désespéré que les prieurs l'adorent dans la péninsule arabique*** ». Ceci est certes un hadith authentique, rapporté par diverses voies de transmission dans le Sahîh de Muslim et d'autres recueils. Ils se sont appuyés dessus pour affirmer qu'il est impossible que le polythéisme se produise dans la péninsule arabique.

La réponse à cela est comme l'a dit Ibn Rajab (ﷺ) qui explique « *que ce qui est visé est que Satan a désespéré que la communauté musulmane entière se rassemble sur le polythéisme majeur* ».

Ibn Kathîr (ﷺ) a mentionné cette explication dans son exégèse de la parole d'Allah (ﷻ) :

﴿ ٱلۡيَوۡمَ يَئِسَ ٱلَّذِينَ كَفَرُواْ مِن دِينِكُمۡ ﴾

« **Aujourd'hui, les mécréants désespèrent (de vous détourner) de votre religion**[2]… »

Egalement, on remarque dans le hadith que l'attribution de désespoir à Satan est rapportée par la forme active (« ***a désespéré*** ») et non pas par la forme passive « on l'a fait désespérer ou il a été pris de désespoir ». En effet, son désespoir est une supposition issue de son propre raisonnement et non pas une vérité fondée sur une connaissance car il ne connaît pas l'inconnu, seul Allah le sait. Or, cette pensée incorrecte est contredite par les hadiths authentiques du prophète (ﷺ) qui informent de l'apparition du polythéisme dans cette communauté après sa mort. Par ailleurs, elle est contredite par les faits et l'histoire ; puisqu'il est prouvé que beaucoup d'arabes ont apostasié

[1] Rapporté par Abû Dâwûd et Ibn Mâjah.
[2] Sourate « La table servie », v.3.

leur religion de diverses manières, et même immédiatement après la mort du prophète (ﷺ). Et Allah est plus Savant.

SIXIEME AMBIGUÏTE

Parmi ces arguments hasardeux, on retrouve leur entêtement au sujet de l'intercession, d'où leurs dires : « *nous n'attendons pas des saints et des vertueux qu'ils subviennent à nos besoins en dehors d'Allah, mais nous voulons d'eux qu'ils intercèdent pour nous auprès de Lui, car ce sont des personnes de bien jouissant de hauts rangs auprès d'Allah* (ﷻ). *Et puisque l'intercession est clairement rapportée dans le Coran et la Sunna, c'est donc cela que nous voulons d'eux* ».

La réponse est que ces propos sont exactement les mêmes que ceux qu'ont tenu les polythéistes avant eux pour justifier leur attachement aux créatures en dehors d'Allah.

Comme Allah (ﷻ) l'a dit :

﴿ وَٱلَّذِينَ ٱتَّخَذُواْ مِن دُونِهِۦٓ أَوۡلِيَآءَ مَا نَعۡبُدُهُمۡ إِلَّا لِيُقَرِّبُونَآ إِلَى ٱللَّهِ زُلۡفَىٰٓ ﴾

« **Tandis que ceux qui prennent des protecteurs en dehors de Lui (disent) : « Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent d'avantage d'Allah[1]. »** »

Et encore :

﴿ وَيَعۡبُدُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ مَا لَا يَضُرُّهُمۡ وَلَا يَنفَعُهُمۡ وَيَقُولُونَ هَٰٓؤُلَآءِ شُفَعَٰٓؤُنَا عِندَ ٱللَّهِۚ ﴾

« **Ils adorent au lieu d'Allah ce qui ne peut ni leur nuire ni leur profiter et disent : « Ceux-ci sont nos intercesseurs auprès d'Allah[2]. »** »

L'intercession est certes vérité, mais c'est la propriété exclusive d'Allah :

﴿ قُل لِّلَّهِ ٱلشَّفَٰعَةُ جَمِيعٗاۖ لَّهُۥ مُلۡكُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلۡأَرۡضِۖ ﴾

« **Dis : « L'intercession toute entière appartient à Allah. A Lui la royauté des cieux et de la terre[3].** »

[1] Sourate « Les groupes », v.3.
[2] Sourate « Yûnus », v.18.
[3] Sourate « Les groupes », v.44.

En conséquence, celle-ci se demande d'Allah et non des morts. Et Allah nous a informés qu'elle ne s'obtenait qu'à deux conditions :

- La première : qu'Allah autorise à l'intercesseur d'intercéder :

﴿ مَن ذَا ٱلَّذِى يَشۡفَعُ عِندَهُۥٓ إِلَّا بِإِذۡنِهِۦ ﴾

« **Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission[1]?** »

- La seconde : que la personne pour laquelle on intercède soit parmi ceux dont Allah a agréé la parole et les œuvres. Celui-ci n'est autre que le croyant monothéiste, comme l'a dit Allah (ﷻ) :

﴿ وَلَا يَشۡفَعُونَ إِلَّا لِمَنِ ٱرۡتَضَىٰ ﴾

« **Et ils n'intercèdent qu'en faveur de ceux qu'Il a agréés[2].** »

Et Allah (ﷻ) a dit :

﴿ وَكَم مِّن مَّلَكٍ فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ لَا تُغۡنِى شَفَٰعَتُهُمۡ شَيۡـًٔا إِلَّا مِنۢ بَعۡدِ أَن يَأۡذَنَ ٱللَّهُ لِمَن يَشَآءُ وَيَرۡضَىٰٓ ﴾

« **Et que d'anges dans les cieux dont l'intercession ne sert à rien, sinon qu'après qu'Allah l'aura permis, en faveur de qui Il veut et qu'Il agrée[3].** »

Et Allah (ﷻ) a dit :

﴿ يَوۡمَئِذٍ لَّا تَنفَعُ ٱلشَّفَٰعَةُ إِلَّا مَنۡ أَذِنَ لَهُ ٱلرَّحۡمَٰنُ وَرَضِىَ لَهُۥ قَوۡلًا ﴾

« **Ce jour-là, l'intercession ne profitera qu'à celui auquel le Tout Miséricordieux aura donné Sa permission et dont Il aura agréé la parole[4].** »

Ainsi, Allah n'a pas permis que l'on demande l'intercession auprès des anges, ni des prophètes, ni des idoles, car tous font partie de Sa royauté et c'est donc à Lui directement qu'on doit la demander. « **Dis : « L'intercession toute entière appartient à Allah. A Lui la royauté des cieux et de la terre[5].** »

Il est Celui qui autorise l'intercession à l'intercesseur et s'Il ne lui autorise pas, ce dernier n'osera pas la Lui demander. En effet, la réalité dans l'au-delà n'est pas comme celle des créatures. Dans ce bas-monde, les intercesseurs

---

[1] Sourate « La vache », v.255.
[2] Sourate « Les prophètes », v.27.
[3] Sourate « L'étoile », v.26.
[4] Sourate « Tâ-Hâ », v.109.
[5] Sourate « Les groupes », v.44.

dirigent leurs demandes envers les créatures (NdT : les rois et gouverneurs par exemple), et même si celles-ci ne leur ont pas autorisé. Ensuite, ces créatures acceptent leurs demandes et même parfois à contrecœur car elles-mêmes ont besoin des intermédiaires et de leur aide future. Ils se retrouvent ainsi forcés d'accepter leurs demandes même sans l'avoir initialement autorisée. Quant à Allah (ﷻ), Il se dispense de tout et n'a besoin de rien ni de personne, c'est plutôt que toute personne a besoin de Lui.

D'autre part, ici-bas la créature [à qui on demande l'intercession] n'est pas informée de la situation des personnes sous son autorité jusqu'à ce que les intercesseurs l'en informent.

En revanche, Allah (ﷻ) est Connaisseur de toute chose, rien de la situation des créatures ne Lui est caché et Il n'a donc besoin de personne pour L'en informer.

En définitif, la réalité de l'intercession auprès d'Allah (ﷻ) est que c'est Allah Lui-même qui honore les adeptes du monothéisme pur, leur pardonne et leur efface leurs péchés par l'intermédiaire de l'invocation de personnes auxquelles Il l'a autorisé, ce qui constitue également un honneur pour ces derniers.

SEPTIEME AMBIGUÏTE

Parmi ces arguments infondés, ils s'appuient sur l'idée que « *les rapprochés et les vertueux jouissent d'un rang particulier auprès d'Allah* ». Comme l'a dit Allah (﷿) :

﴿ أَلَآ إِنَّ أَوْلِيَآءَ ٱللَّهِ لَا خَوْفٌ عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ ٦٢ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَكَانُوا۟ يَتَّقُونَ ٦٣ لَهُمُ
ٱلْبُشْرَىٰ فِى ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا وَفِى ٱلْءَاخِرَةِ ﴾

« **En vérité, les bien-aimés d'Allah seront à l'abri de toute crainte, et ils ne seront point affligés, Ceux qui croient et qui craignent [Allah]. Il y a pour eux une bonne annonce dans la vie d'ici-bas tout comme dans la vie ultime[1].** »

Par conséquent, [selon leurs dires] leur attachement à eux et leur recherche de bénédictions auprès d'eux n'est qu'une expression de leur amour et leur admiration. Il en est de même pour l'invocation d'Allah au nom de leur dignité et leur droit et ainsi de suite.

[1] Sourate « Yûnus », v.62-64.

La réponse à cela est que les croyants sont tous des rapprochés d'Allah, bien qu'ils divergent dans ce degré de rapprochement en fonction de leur foi et de leurs œuvres pieuses. Aussi, la certitude qu'une personne précise est un rapproché d'Allah nécessite des preuves du Livre et de la Sunna. Celui dont le Coran et la Sunna attestent de sa sainteté, nous en attestons. Et celui dont Le Coran et la Sunna n'ont pas attesté de sa sainteté, nous ne pouvons pas statuer de manière catégorique là-dessus, bien que nous espérions le bien pour les croyants.

Et même celui dont il est prouvé dans le Livre et la Sunna qu'il est parmi les rapprochés, il ne nous est pas autorisé d'exagérer à son compte ou de chercher auprès de lui la bénédiction, ou bien d'invoquer Allah au nom de sa dignité et du rang qu'il dispose auprès de Lui. Il est clair que cela fait partie des chemins qui mènent à l'association et que cela constitue une innovation interdite.

Quant à notre position, elle est la suivante : nous aimons les vertueux et les imitons dans leurs œuvres vertueuses et leurs qualités pures mais nous ne dépassons pas la mesure les concernant et ne les élevons pas au-dessus de leur rang. En effet, il est connu que l'exagération à l'égard des vertueux est un des prémices du polythéisme, comme cela s'est produit chez le peuple de Noé lorsqu'ils ont exagéré à l'égard des pieux et ont été menés à les adorer en dehors d'Allah. Cela s'est également produit dans notre communauté à cause du dépassement de la mesure envers les vertueux. Or, Allah et Son prophète (ﷺ) ont mis en garde contre l'exagération. Allah (ﷻ) a dit :

﴿ قُلْ يَٰٓأَهْلَ ٱلْكِتَٰبِ لَا تَغْلُوا۟ فِى دِينِكُمْ ﴾

« **Dis : « Ô gens du Livre, n'exagérez pas dans votre religion[1].** »

Et le prophète (ﷺ) a dit :

« ***N'exagérez pas à mon compte comme l'ont fait les Chrétiens avec le fils de Marie, je ne suis qu'un serviteur. Alors, dites [de moi] : "le serviteur et le messager d'Allah[2]".*** »

L'exagération visée ici est le dépassement de la mesure dans l'éloge.

Allah (ﷻ) nous a ordonné de L'invoquer Lui seul, sans l'intermédiaire d'un rapproché ou autre, et Il a promis de nous exaucer. Or, Il ne manque jamais à Sa promesse :

[1] Sourate « La table servie », v.77.
[2] Rapporté par Al-Bukhârî.

﴿ وَقَالَ رَبُّكُمُ ٱدْعُونِىٓ أَسْتَجِبْ لَكُمْ ۚ ﴾

« **Et votre Seigneur dit : « Invoquez-Moi, Je vous exaucerai[1].** »

Et Il (ﷻ) a dit :

﴿ وَإِذَا سَأَلَكَ عِبَادِى عَنِّى فَإِنِّى قَرِيبٌ ۖ أُجِيبُ دَعْوَةَ ٱلدَّاعِ إِذَا دَعَانِ ۖ ﴾

« **Et quand Mes serviteurs t'interrogent sur Moi...Alors Je suis tout proche : Je réponds à l'appel de celui qui M'invoque lorsqu'il M'invoque[2].** »

Et Il (ﷻ) a dit :

﴿ ٱدْعُوا۟ رَبَّكُمْ تَضَرُّعًا وَخُفْيَةً ۚ ﴾

« **Invoquez votre Seigneur en toute humilité et recueillement et avec discrétion[3].** »

Et Il (ﷻ) a dit :

﴿ فَٱدْعُوهُ مُخْلِصِينَ لَهُ ٱلدِّينَ ۗ ٱلْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴾

« **Invoquez-Le donc, en Lui vouant un culte exclusif. Louange à Allah, Seigneur de l'univers[4]!** »

Voici les versets ! Tous contiennent l'ordre de L'invoquer directement, sans l'intermédiaire de quiconque.

Les rapprochés et les vertueux ne sont que des serviteurs indigents et nécessiteux auprès d'Allah. Allah (ﷻ) a dit :

﴿ أُو۟لَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ يَدْعُونَ يَبْتَغُونَ إِلَىٰ رَبِّهِمُ ٱلْوَسِيلَةَ أَيُّهُمْ أَقْرَبُ وَيَرْجُونَ رَحْمَتَهُۥ وَيَخَافُونَ عَذَابَهُۥٓ ﴾

« **Ceux qu'ils invoquent, cherchent [eux-mêmes], à qui mieux, le moyen de se rapprocher le plus de leur Seigneur. Ils espèrent Sa miséricorde et craignent Son châtiment[5].** »

Al-ᶜAwfî a rapporté qu'Ibn ᶜAbbâs a dit au sujet de ce verset : « Les polythéistes disaient : « *nous adorons les anges, le Messie et ᶜUzayr* ». Alors Allah (ﷻ) a dit : « **Ceux qu'ils invoquent, cherchent [eux-mêmes], à qui mieux...** »

---

[1] Sourate « Ghâfir », v.60.
[2] Sourate « La vache », v.186.
[3] Sourate « Al-Aᶜrâf », v.55.
[4] Sourate « Ghâfir », v.65.
[5] Sourate « Le voyage nocturne », v.57.

C'est-à-dire : les anges adorés par les polythéistes s'empressent eux-mêmes de se rapprocher d'Allah, espérant Sa miséricorde et craignant Son châtiment. Or quiconque dont la situation est telle ne mérite pas d'être invoqué avec Allah[1] » - fin de citation.

Sheikh Al-Islâm Ibn Taymiyah (ﷺ) a dit : « Ce verset est général, son sens englobe toute personne dont l'adoré est lui-même adorateur d'Allah : que ce soit un ange, un djinn, ou un homme. Ce verset est un sermon envers quiconque invoque un être en dehors d'Allah alors que cet invoqué cherche lui-même à se rapprocher d'Allah en espérant Sa miséricorde et craignant Son châtiment. En conclusion, quiconque invoque un mort ou un être absent parmi les prophètes et les vertueux, que ce soit par une formule de demande de secours ou autre, est directement concerné par ce verset, au même titre que ceux qui invoquent les anges et les djinns » - fin de citation.

HUITIEME AMBIGUÏTE

Parmi ces arguments confus, ils utilisent la parole d'Allah :

﴿ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ ٱتَّقُواْ ٱللَّهَ وَٱبۡتَغُوٓاْ إِلَيۡهِ ٱلۡوَسِيلَةَ ﴾

« **Ô les croyants! Craignez Allah, cherchez le moyen de vous rapprocher de Lui[2].** »

Ainsi que Sa parole :

﴿ أُوْلَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ يَدۡعُونَ يَبۡتَغُونَ إِلَىٰ رَبِّهِمُ ٱلۡوَسِيلَةَ أَيُّهُمۡ أَقۡرَبُ ﴾

« **Ceux qu'ils invoquent, cherchent [eux-mêmes], à qui mieux, le moyen de se rapprocher le plus de leur Seigneur[3]. »**

Ils ont compris de ces deux versets qu'il était légal de prendre des intermédiaires entre eux et Allah – qu'ils soient prophètes ou vertueux – au nom desquels ils supplient Allah en évoquant leurs qualités, leur droit et leur rang auprès de Lui (dans le but de se rapprocher d'Allah).

Et la réponse a cela est que le **rapprochement** tel que cité dans les versets ne renvoie pas à ce qu'ils ont compris mais le sens visé est le fait de se rapprocher d'Allah avec ses œuvres pieuses.

---

[1] Cf. « Tafsîr Ibn Kathîr ».
[2] Sourate « La table servie », v.35.
[3] Sourate « Le voyage nocturne », v.57.

🕮 Le rapprochement[1] (« *Tawassul* ») ou la supplication

Le « tawassul » est de deux sortes : un tawassul légiféré et un tawassul interdit.

❀ **Le tawassul légiféré** est de plusieurs sortes :

1) La supplication d'Allah par Ses noms et Ses attributs

Comme Allah (ﷻ) l'a décrit :

﴿ وَلِلَّهِ ٱلۡأَسۡمَآءُ ٱلۡحُسۡنَىٰ فَٱدۡعُوهُ بِهَاۖ ﴾

« C'est à Allah qu'appartiennent les noms les plus beaux. Invoquez- Le par ces noms[2]. »

C'est par exemple le fait de dire : « Ô Allah », « Ô le plus Miséricordieux des miséricordieux », « Ô l'Affectueux, Ô l'Octroyeur », « Ô Le Plein de Majesté et de Munificence[3], je te demande [...] »

2) La supplication d'Allah en mentionnant sa propre dépendance et son indigence envers Lui

Comme l'a dit Ayyûb (عليه السلام) :

﴿ وَأَيُّوبَ إِذۡ نَادَىٰ رَبَّهُۥٓ أَنِّي مَسَّنِيَ ٱلضُّرُّ وَأَنتَ أَرۡحَمُ ٱلرَّٰحِمِينَ ﴾

« Le mal m'a touché. Mais Toi, Tu es le plus Miséricordieux[4]. »

Ou bien comme l'a dit Zakariyah[5] (عليه السلام) :

﴿ رَبِّ إِنِّي وَهَنَ ٱلۡعَظۡمُ مِنِّي وَٱشۡتَعَلَ ٱلرَّأۡسُ شَيۡبٗا وَلَمۡ أَكُنۢ بِدُعَآئِكَ رَبِّ شَقِيّٗا ﴾

« Ô mon Seigneur, mes os sont affaiblis et ma tête s'est enflammée de cheveux blancs. [Cependant], je n'ai jamais été malheureux [déçu] en te priant, ô mon Seigneur[1]. »

---

[1] Le terme « ***tawassul*** » désigne le fait de se rapprocher d'Allah en Le suppliant par différentes sortes de justifications, tel que l'illustre le chapitre.
[2] Sourate « Al-A[c]râf », v.180.
[3] Traductions approchées des noms d'Allah « *Al-Hannân* » et « *Al-Mannân* », « *Dhul-Jalâli wal-Ikrâm* ».
[4] Sourate « Les prophètes », v.83.
[5] En français, « Ayyûb, Zakariyah et Yûnus » sont appelés « Job, Zacharie et Jonas ».

Ou comme l'a dit Yûnus (ﷺ) :

﴿ لَّآ إِلَٰهَ إِلَّآ أَنتَ سُبۡحَٰنَكَ إِنِّي كُنتُ مِنَ ٱلظَّٰلِمِينَ ﴾

« Pas de divinité à part Toi ! Pureté à Toi ! J'ai été vraiment du nombre des injustes[2]. »

3) La supplication d'Allah par l'évocation de ses œuvres pieuses

Comme dans la parole d'Allah (ﷻ) :

﴿ رَّبَّنَآ إِنَّنَا سَمِعۡنَا مُنَادِيٗا يُنَادِي لِلۡإِيمَٰنِ أَنۡ ءَامِنُواْ بِرَبِّكُمۡ فَـَٔامَنَّاۚ رَبَّنَا فَٱغۡفِرۡ لَنَا ذُنُوبَنَا وَكَفِّرۡ عَنَّا سَيِّـَٔاتِنَا ﴾

« Seigneur! Nous avons entendu celui qui appelait à la foi [en disant] : « Croyez en votre Seigneur » et dès lors nous avons cru. Seigneur, pardonne-nous donc nos péchés, efface de nous nos méfaits[3]. »

Ou encore comme dans le récit des trois personnes sur lesquelles le rocher s'est refermé et qui ont invoqué Allah par leurs bonnes œuvres[4]. Cette catégorie de supplication n'est autre que celle qui est mentionnée dans les nobles versets précédents, sur lesquels s'appuient les innovateurs.

4) La supplication d'Allah par l'intermédiaire de l'invocation des pieux

Ceci consiste à rencontrer une personne pieuse et vivante et lui dire : « *Invoque Allah pour moi* » comme l'a fait le prophète (ﷺ) avec certains compagnons en disant : « ***Ne m'oublie pas, Ô mon frère, dans tes bonnes invocations***[5]. »

Les compagnons (رضي الله عنهم) en faisaient de même en demandant au prophète (ﷺ) qu'il invoque pour eux. Ils se le demandaient également les uns les autres.

---

[1] Sourate « Maryam », v.4.
[2] Sourate « Les prophètes », v.87.
[3] Sourate « Âli ᶜImrân », v. 193.
[4] Rapporté par Al-Bukhârî.
[5] Rapporté par Abû Dâwûd et At-Tirmidhî.

❁ **Quant au tawassul interdit**, c'est le fait de se rapprocher par les attributs des créatures ainsi que leur droit et leur rang, comme lorsqu'une personne dit : « *Je Te demande au nom d'untel* » ou « *par le droit d'untel* » ou « *au nom de son rang vivant ou mort* ». Tout ceci est une innovation strictement interdite et un chemin qui mène au polythéisme. Et si son auteur se rapproche d'une créature [au nom de laquelle il souhaite se rapprocher d'Allah] par le biais de quelque sorte d'adoration, alors ceci est du polythéisme majeur – qu'Allah nous en préserve. Par exemple : le fait de sacrifier pour un saint (« *walî* »), ou faire un vœu auprès de sa tombe, ou bien de l'appeler et lui demander le secours etc.

Nous demandons à Allah qu'Il rende les musulmans clairvoyants dans leur religion, qu'Il les secoure contre leurs ennemis et qu'Il guide les égarés parmi eux.

NEUVIEME AMBIGUÏTE

Parmi ces arguments farfelus, on remarque leur attachement à quelques hadiths dont ils pensent être des preuves pour eux, comme le hadith rapporté par At-Tirmidhî dans son Jâmi^{c}, dans lequel ^{c}Uthmân Ibn Hanîf relate qu'un homme à la vue affaiblie est venu au prophète (ﷺ) et lui a dit :

- « *Invoque Allah pour qu'Il me guérisse* ».

- Ce à quoi il (ﷺ) répondit : « ***Si tu le veux, j'invoque ou si tu le veux, patiente ; ce sera mieux pour toi.*** »

- Il dit : « *Invoque-Le.* »

- Il (ﷺ) lui ordonna de faire ses ablutions de manière appliquée et d'invoquer par cette invocation : « ***Ô mon Dieu, je Te demande et me rapproche de Toi par ton prophète Muhammad, le prophète de la miséricorde. Certes je me suis orienté par lui vers mon Seigneur, pour qu'Il comble mon besoin. Ô mon Dieu, fais-le donc intercéder pour moi*** ».

At-Tirmidhî a qualifié ce hadith de « *Hasan Sahîh Gharîb*[1] ». Ils ont ainsi affirmé que ce hadith démontrait le caractère légal du rapprochement vers Allah et la demande au nom de Son prophète (ﷺ).

---

[1] C'est-à-dire bon : mais étrange. At-Tirmidhî a ajouté : « Nous ne connaissons ce hadith que par la voie de transmission d'Abû Ja^{c}far, qui n'est pas Abû Ja^{c}far Al-Khatmî ».

La réponse à cela est que ce hadith, fût-il authentique, ne prête pas à contradiction. En effet, cette personne aveugle a demandé au prophète (ﷺ) qu'il invoque pour lui et s'est orienté vers Allah, alors que le prophète (ﷺ) était présent. Or, cela est tout à fait autorisé. En effet, il est possible de rencontrer une personne pieuse et vivante et lui demander qu'il invoque Allah pour soi. Et rien dans ce hadith n'indique la permission de se rapprocher vers les morts et les absents.

Aussi, le prophète (ﷺ) a ordonné à cette personne aveugle d'invoquer Allah pour qu'Il accepte l'intercession de Son prophète envers lui. Il y a donc en cela une demande d'intercession dirigée vers Allah (ﷻ) et une demande de guérison dirigée exclusivement vers Allah, rien de plus !

Ce hadith n'indique en aucun cas qu'il soit autorisé de supplier Allah par les attributs des créatures, ou bien d'invoquer les morts et les absents.

Ils se sont, par ailleurs, appuyés sur un hadith inventé et rapportent que le prophète (ﷺ) aurait dit : « ***Demandez[1] au nom de mon rang car certes mon rang auprès d'Allah est élevé.*** » Or, ceci est un mensonge forgé à l'insu du prophète (ﷺ), comme l'a rappelé Sheikh Al-Islâm Ibn Taymiyah[2] (رحمه الله).

DIXIEME AMBIGUÏTE

On retrouve également, parmi ces arguments futiles, le fait de se fonder sur des fables et des rêves. Par exemple, ils racontent que : « *untel s'est rendu dans la tombe d'untel et il lui est arrivé telle et telle chose, ou encore untel a rêvé de ceci et de cela..* ».

Une des histoires qu'un groupe d'entre eux rapporte est qu'Al-^{c}Utabî aurait dit :

« J'étais assis auprès de la tombe du prophète (ﷺ) lorsqu'un bédouin vint et dit : « Que le Salut soit sur toi, Ô messager d'Allah. J'ai entendu Allah dire :

﴿وَلَوْ أَنَّهُمْ إِذ ظَّلَمُوٓاْ أَنفُسَهُمْ جَآءُوكَ فَٱسْتَغْفَرُواْ ٱللَّهَ وَٱسْتَغْفَرَ لَهُمُ ٱلرَّسُولُ لَوَجَدُواْ ٱللَّهَ تَوَّابًا رَّحِيمًا﴾

« **Si, lorsqu'ils ont fait du tort à leurs propres personnes ils venaient à toi en implorant le pardon d'Allah et si le messager demandait le pardon pour**

---

[1] NdT : c'est-à-dire « suppliez Allah ».
[2] Cf. « *Majmû^{c} al-Fatâwâ* », d'Ibn Taymiyah.

eux, ils trouveraient, certes, Allah, Très Accueillant au repentir, Miséricordieux[1]. »

Je suis donc venu à toi, implorant pardon pour mes péchés, demandant ton intercession auprès de mon Seigneur ».

Puis il se mit à réciter un poème :

« *Les fonds et les sources ont resplendi de tout leur éclat – Ô toi, la meilleure chose qui ait été enterrée ! Je livrerai mon âme pour une tombe que tu habites, dans laquelle règnent la chasteté, la générosité et la noblesse ».*

Ensuite, le bédouin s'en alla, et je me laissai emporter par le sommeil. C'est alors que je vis dans mon sommeil le prophète (ﷺ) qui me dit : « Ô Al-ᶜUtabî, rejoins le bédouin et annonce lui qu'Allah lui a pardonné ».

La réponse à cela est que les fables et les rêves ne peuvent pas être pris comme preuves sur lesquelles nous basons notre croyance ou quelque règle religieuse. Dans Sa parole : « i**ls venaient à toi** » ce qui est voulu est d'aller à sa rencontre de son vivant (ﷺ) et non de se rendre auprès de sa tombe.

La preuve à ce sujet est qu'aucun des compagnons ni de ceux qui les ont suivis dans le bien ne s'est rendu auprès de sa tombe (ﷺ) pour demander qu'il implore le pardon pour eux, malgré leur grande ferveur à faire le bien à et exécuter ses ordres. Or si cela était légiféré, ils l'auraient sûrement fait.

ONZIEME AMBIGUÏTE

Parmi ces arguments pitoyables, il y a le fait de prendre pour preuve l'arrivée de certaines choses qu'ils ont souhaitées dans leurs mausolées et autres lieux. Par exemple, ils vont dire : « *untel a invoqué dans tel mausolée, ou est entré en relation spirituelle avec Sheikh untel, ou le Walî untel et ce qu'il a demandé s'est bel et bien produit* ».

La réponse à cela est que la survenue de certains événements souhaités par les polythéistes ne prouve en aucun cas que le polythéisme qu'ils commettent soit permis. Il se peut que ceci soit simplement une coïncidence avec un évènement qui leur était déjà destiné, alors que la personne pense que ceci est la conséquence de ses invocations envers ce Sheikh ou ce Walî.

---

[1] Sourate « Les femmes », v.64.

Ou encore, il se peut que ceci soit une tentation pour l'amener peu à peu vers sa perte. Ainsi, l'occurrence de ces événements n'indique en aucun cas l'autorisation d'invoquer autre qu'Allah.

Et tels sont les associateurs ! Ils ne possèdent pas la moindre preuve authentique de l'idolâtrie dans laquelle ils s'entêtent. Ils sont tels qu'Allah (ﷻ) les a décrits :

﴿ وَمَن يَدۡعُ مَعَ ٱللَّهِ إِلَٰهًا ءَاخَرَ لَا بُرۡهَٰنَ لَهُۥ بِهِۦ ﴾

« **Et quiconque invoque avec Allah une autre divinité <u>sans avoir de preuve évidente</u>[1]...** »

Tandis que le polythéisme ne se fonde sur aucune évidence, l'unicité, elle, se base sur des preuves catégoriques et des arguments clairs :

﴿ أَفِي ٱللَّهِ شَكّٞ فَاطِرِ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلۡأَرۡضِۖ ﴾

« **Y a-t-il un doute au sujet d'Allah, Créateur des cieux et de la terre ?[2]** »

﴿ يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ ٱعۡبُدُواْ رَبَّكُمُ ٱلَّذِي خَلَقَكُمۡ وَٱلَّذِينَ مِن قَبۡلِكُمۡ لَعَلَّكُمۡ تَتَّقُونَ ٢١ ٱلَّذِي جَعَلَ لَكُمُ ٱلۡأَرۡضَ فِرَٰشٗا وَٱلسَّمَآءَ بِنَآءٗ وَأَنزَلَ مِنَ ٱلسَّمَآءِ مَآءٗ فَأَخۡرَجَ بِهِۦ مِنَ ٱلثَّمَرَٰتِ رِزۡقٗا لَّكُمۡۖ فَلَا تَجۡعَلُواْ لِلَّهِ أَندَادٗا وَأَنتُمۡ تَعۡلَمُونَ ﴾

« **Ô hommes! Adorez votre Seigneur, qui vous a créés vous et ceux qui vous ont précédés. Ainsi atteindriez-vous à la piété. C'est Lui qui vous a fait la terre pour lit, et le ciel pour toit ; qui précipite la pluie du ciel et par elle fait surgir toutes sortes de fruits pour vous nourrir, ne Lui cherchez donc pas des égaux, alors que vous savez (tout cela)[3].»**

DOUZIEME AMBIGUÏTE

Les exagérateurs parmi les Soufis et ceux qui les ont imités ont prétendu que le polythéisme signifiait « *l'attirance pour la vie d'ici-bas et sa recherche permanente* ».

---

[1] Sourate « Les croyants », v.11٨.

[2] Sourate « Ibrâhîm », v.10.

[3] Sourate « La vache », v.21-22.

La réponse à cela est que ces personnes cherchent par cet argument à se couvrir du polythéisme majeur dans lequel ils sont tombés et qui se manifeste par leur adoration des tombes et leur outrance à l'égard des gens pieux.

Aussi, la recherche de la vie d'ici-bas, dans ce qui a été autorisé, fait partie de ce qu'Allah a ordonné. Et si le but souhaité par celle-ci est de se renforcer dans l'adoration d'Allah, alors c'est un acte d'adoration et même d'Unicité.



CONCLUSION – CONSÉQUENCES NÉFASTES DU POLYTHÉISME

- En conclusion, [il est désormais clair que] le polythéisme est la plus grande des injustices. Allah (ﷻ) a dit :

﴿ إِنَّ ٱلشِّرۡكَ لَظُلۡمٌ عَظِيمٞ ﴾

« **L'association à [Allah] est vraiment une injustice énorme[1].** »

- Et la miséricorde d'Allah n'atteint pas celui qui associe à Allah, s'il meurt sur cela. Allah (ﷻ) a dit :

﴿ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَغۡفِرُ أَن يُشۡرَكَ بِهِۦ وَيَغۡفِرُ مَا دُونَ ذَٰلِكَ لِمَن يَشَآءُۚ ﴾

« **Certes Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne quelque associé. A part cela, Il pardonne à qui Il veut[2].** »

- Aussi, le polythéiste sera privé du Paradis pour l'éternité :

﴿ إِنَّهُۥ مَن يُشۡرِكۡ بِٱللَّهِ فَقَدۡ حَرَّمَ ٱللَّهُ عَلَيۡهِ ٱلۡجَنَّةَ وَمَأۡوَىٰهُ ٱلنَّارُۖ ﴾

« **Quiconque associe à Allah (d'autres divinités) Allah lui interdit le Paradis; et son refuge sera le Feu[3].** »

- De plus, le polythéiste est impur et il lui est interdit de pénétrer les lieux sacrés d'Allah :

﴿ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓاْ إِنَّمَا ٱلۡمُشۡرِكُونَ نَجَسٞ فَلَا يَقۡرَبُواْ ٱلۡمَسۡجِدَ ٱلۡحَرَامَ بَعۡدَ عَامِهِمۡ هَٰذَاۚ ﴾

« **Ô vous qui croyez! Les associateurs ne sont qu'impureté : qu'ils ne s'approchent plus de la Mosquée Sacrée, après cette année-ci[1].** »

---

[1] Sourate « Luqmân », v.13.
[2] Sourate « Les femmes », v.48.
[3] Sourate « La table servie », v.72.

- De même que son sang et ses biens sont autorisés :

﴿ فَإِذَا ٱنسَلَخَ ٱلۡأَشۡهُرُ ٱلۡحُرُمُ فَٱقۡتُلُواْ ٱلۡمُشۡرِكِينَ حَيۡثُ وَجَدتُّمُوهُمۡ وَخُذُوهُمۡ وَٱحۡصُرُوهُمۡ وَٱقۡعُدُواْ لَهُمۡ كُلَّ مَرۡصَدٖۚ فَإِن تَابُواْ وَأَقَامُواْ ٱلصَّلَوٰةَ وَءَاتَوُاْ ٱلزَّكَوٰةَ فَخَلُّواْ سَبِيلَهُمۡۚ ﴾

« **Après que les mois sacrés expirent, tuez les associateurs où que vous les trouviez. Capturez-les, assiégez-les et guettez-les dans toute embuscade. Si ensuite ils se repentent, accomplissent la Salât et acquittent la Zakât, alors laissez-leur la voie libre[2].** »

- Le polythéiste s'est totalement égaré et a forgé d'énormes mensonges.

- Il s'est avili en s'affranchissant de la noblesse que lui conférait l'unicité :

﴿ وَمَن يُشۡرِكۡ بِٱللَّهِ فَكَأَنَّمَا خَرَّ مِنَ ٱلسَّمَآءِ فَتَخۡطَفُهُ ٱلطَّيۡرُ أَوۡ تَهۡوِي بِهِ ٱلرِّيحُ فِي مَكَانٖ سَحِيقٖ ﴾

« **Car quiconque associe à Allah, c'est comme s'il tombait du haut du ciel et que les oiseaux le happaient, ou que le vent le précipitait dans un abîme très profond[3].** »

- Par ailleurs, il est interdit de se marier avec un polythéiste :

﴿ وَلَا تَنكِحُواْ ٱلۡمُشۡرِكَٰتِ حَتَّىٰ يُؤۡمِنَّۚ وَلَأَمَةٞ مُّؤۡمِنَةٌ خَيۡرٞ مِّن مُّشۡرِكَةٖ وَلَوۡ أَعۡجَبَتۡكُمۡۗ وَلَا تُنكِحُواْ ٱلۡمُشۡرِكِينَ حَتَّىٰ يُؤۡمِنُواْۚ وَلَعَبۡدٞ مُّؤۡمِنٌ خَيۡرٞ مِّن مُّشۡرِكٖ وَلَوۡ أَعۡجَبَكُمۡۗ ﴾

« **Et n'épousez pas les femmes associatrices tant qu'elles n'auront pas la foi, et certes, une esclave croyante vaut mieux qu'une associatrice, même si elle vous enchante. Et ne donnez pas d'épouses aux associateurs tant qu'ils n'auront pas la foi, et certes, un esclave croyant vaut mieux qu'un associateur même s'il vous enchante[4].** »

- L'œuvre du polythéiste n'est pas acceptée, et aucune de ses adorations n'est valide :

---

[1] Sourate « Le repentir », v.28.

[2] Sourate « Le repentir », v.5.

[3] Sourate « Le pèlerinage », v.31.

[4] Sourate « La vache », v.٢٢١.

﴿ وَلَقَدۡ أُوحِيَ إِلَيۡكَ وَإِلَى ٱلَّذِينَ مِن قَبۡلِكَ لَئِنۡ أَشۡرَكۡتَ لَيَحۡبَطَنَّ عَمَلُكَ ﴾

« **En effet, il t'a été révélé, ainsi qu'à ceux qui t'ont précédé: « Si tu donnes des associés à Allah, ton œuvre sera certainement annulée[1].** »

﴿وَلَوۡ أَشۡرَكُواْ لَحَبِطَ عَنۡهُم مَّا كَانُواْ يَعۡمَلُونَ ﴾

« **Mais s'ils avaient donné à Allah des associés, alors, tout ce qu'ils auraient fait eût certainement été vain[2].** »

Nous cherchons la protection d'Allah contre le doute et l'association, contre la mécréance et l'hypocrisie, contre les mauvaises manières et contre un mauvais revers dans nos biens, nos familles et enfants. Ô mon Dieu montre-nous la Vérité et fais-nous la suivre et montre nous le faux et détourne-nous en.

﴿ سُبۡحَٰنَ رَبِّكَ رَبِّ ٱلۡعِزَّةِ عَمَّا يَصِفُونَ ١٨٠ وَسَلَٰمٌ عَلَى ٱلۡمُرۡسَلِينَ ١٨١ وَٱلۡحَمۡدُ لِلَّهِ رَبِّ ٱلۡعَٰلَمِينَ ﴾

« **Gloire à ton Seigneur, le Seigneur de la puissance. Il est au-dessus de ce qu'ils décrivent! Et paix sur les messagers, et louange à Allah, Seigneur de l'univers[3]!** »

﴿ سُبۡحَٰنَهُۥ وَتَعَٰلَىٰ عَمَّا يُشۡرِكُونَ ﴾

« **Gloire à lui! Il est au-dessus de ce qu'on Lui associe[4].** »

﴿ سُبۡحَٰنَهُۥ وَتَعَٰلَىٰ عَمَّا يَقُولُونَ عُلُوّٗا كَبِيرٗا ﴾

« **Pureté à Lui! Il est plus haut et infiniment au-dessus de ce qu'ils disent ![5]** »

Et qu'Allah prie sur notre prophète Muhammad et ses compagnons.



---

[1] Sourate « Les groupes », v.65.
[2] Sourate « Les bestiaux », v.88.
[3] Sourate « Les rangées », v.180-182.
[4] Sourate « Les abeilles », v.10.
[5] Sourate « Le voyage nocturne », v.43.

Table des matières

Préface...- 4 -

Biographie succincte de l'auteur...- 6 -

Introduction ....- 8 -

La genèse du polythéisme..- 11 -

Les catégories d'unicité..- 15 -

La répartition des gens vis-à-vis de « Lâ Ilâha Illa Allah » - 22 -

Les catégories de polythéisme...- 25 -

Les ambigüités des polythéistes...- 27 -

Conclusion – conséquences néfastes du polythéisme- 50 -

Table des matières...- 53 -

بَيَانُ حَقِيقَةِ التَّوْحِيدِ

الَّذِى جَاءَ بِهِ الرُّسُلُ وَ دَحْضُ الشُّبُهَاتِ الَّتِى أُثِيرَتْ حَوْلَهُ

لفضيلة الشيخ :

صالح الفوزان - وفقه الله -

ترجمة : سفيان أبو عبد الله

مراجعة كاملة: جمعية الإسلام بين يديك

٢٠١٤/١٤٣٥

IslamHouse.com